

Gex, le 12 décembre 2014

14/01/EB/MLS/N°10

COMPTE-RENDU DU 08 DECEMBRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNING, VENARRE,
Mesdames COURT, MOREL-CASTERAN, MOISAN, GILLET, Adjoint.
Messieurs CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD,
CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames ASSENARE, BEERT, MARET, REYGROBELLET, SALVI,
ZELLER-PLANTÉ, POUZET, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Madame VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Monsieur PELLÉ,
Monsieur BERTHIER donne pouvoir à Madame COURT,
Monsieur IVANEZ donne pouvoir à Monsieur ROBBEZ,
Madame HUMBERT donne pouvoir à Madame SALVI,
Madame JUHAS donne pouvoir à Madame MOREL-CASTERAN

SECRETARE : Madame Dominique COURT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 1^{er} décembre 2014)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Budget primitif 2015 - commune,
- 2) Vote des taux 2015,
- 3) Budget primitif 2015 – ZA,
- 4) Budget primitif 2015 - forêt,
- 5) Programme travaux forêt 2015,
- 6) Programme des coupes 2015,

- 7) Demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux forêt 2015,
- 8) Participation aux frais de fonctionnement par élève de l'institution Jeanne d'Arc au titre de 2015,
- 9) Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale (DT) auprès du Conseil Général de l'Ain - extension groupe scolaire de Parozet,
- 10) Demande de subvention au titre de la DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – extension du groupe scolaire de Parozet,
- 11) Adhésion a un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et autorisation de signer les marches et/ou accords-cadres et marches subséquents,
- 12) Classement de l'office de tourisme en catégorie III,
- 13) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget commune,
- 14) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget forêt,
- 15) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire,
- 16) Convention financière à la société HALPADES pour la construction de 7 logements – opération « OPEN AIR » au lieu-dit La Baraque à Gex,
- 17) Garantie d'emprunt à la société HALPADES pour la construction de 7 logements – opération « OPEN AIR » au lieu-dit La Baraque à Gex – prêt de 768.556 €,
- 18) Garantie d'emprunt à la société HALPADES pour la construction de 7 logements – opération « OPEN AIR » au lieu-dit La Baraque à Gex – prêt de 80.997 €,
- 19) Convention de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'amélioration de la desserte forestière des communes de Cessy et Echenevex - maîtrise d'ouvrage commune d'Echenevex,
- 20) Contrat enfance jeunesse (volet jeunesse) avec la CAF,
- 21) Avenants au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux,
- 22) Avenant n°1 à la convention passée avec l'association des Mini Schools pour l'organisation des activités périéducatives – activité anglais,
- 23) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments du 25 novembre 2014,
- 2) Compte-rendu de la commission espaces-verts-environnement du 20 novembre 2014,
- 3) Compte-rendu de la commission économie et tourisme du 22 octobre 2014,
- 4) Compte-rendu de la commission finances, administration et personnel du 18 novembre 2014,
- 5) Compte-rendu de la commission culture-jeunesse du 19 novembre 2014 (celui-ci vous sera distribué le jour de la séance).

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation avec la Cie Les Gens d'Ici dans le cadre le cadre de la saison culturelle 2014-2015,
 - ✓ Contrat d'assurance dommages aux biens avec la Sté GAN – 2015-2018,

- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°7 : coursive bois – serrurerie,
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement de la voirie de la boucle des vertes campagnes sur un linéaire de 1000ml,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le document qui vous est présenté a fait l'objet de plusieurs commissions.

Les comptes-rendus de ces différentes commissions vous ont été adressés avec les ordres du jour des conseils municipaux des 12 novembre et 08 décembre 2014.

Il a été préparé sur la base des orientations budgétaires débattues le 12 novembre 2014.

• REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE :

SUR LA FORME

Au niveau investissement

Pour ceux ou celles qui veulent contrôler le budget, il faut s'attendre à un jeu de devinette, si on ne dispose pas des tableaux p 16-17 du B.P. distribué lors de la commission des finances du 18 novembre.

Si certains articles d'opération d'équipement ne correspondent qu'à une seule opération (exemple p.27 pour l'étude de la place du Jura), on assiste à des regroupements d'articles comme à la p.35, pour le matériel voirie : pour arriver à la somme de 198 000 €, il faut additionner la balayeuse 160 000, les barrières-potelets 28 000, le branchement ERDF 10 000 ; puis pour obtenir les 35 000, il faut additionner le PAV 25 000 et les illuminations 10 000. Certains détails de chapitres d'opérations mériteraient d'être plus détaillés dans le document final !

Il y a des arrondissements qui se conçoivent lorsqu'il s'agit de nombres avec centimes dans un budget prévisionnel, comme par exemple p.6, en « Fonctionnement », les charges financières de 289 042,20 € de la p. 105 sont arrondies à 292 000 € dans le tableau de la page 6. Par contre, dans le tableau « Dépenses d'investissement » p 21, chapitre Emprunts et dettes, le montant du capital fictif de l'emprunt revolving est de 176 500, alors que page 102 le montant est de 176 750, de même le montant de l'emprunt est de 2 121 000, alors qu'en p. 102 il est de 2 121 750 €

Dans l'état du personnel, p. 118, les adjoints d'enseignement artistique sont dans le tableau des personnels titulaires (?). D'autre part, il y a 2 attachés PPL catégorie A, correspondent-ils au DGS et à la Directrice de cabinet ?

SUR LE FOND

En fonctionnement :

Dépenses :

Les remarques faites lors du débat d'orientation budgétaire restent valables, nous attendons le bilan financier de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui grève le budget fonctionnement au niveau des charges à caractère général, des charges du personnel et des charges exceptionnelles.

Recettes :

Nous approuvons la motion de soutien à l'action de L'AMF envers l'Etat, qui ne cesse de transférer des compétences aux Collectivités Territoriales sans en assurer le financement (passeports, activités péri-éducatives ...)

Le recours à une augmentation de l'imposition locale risque d'être inévitable si le montant de la DGF continue à baisser. On peut d'ailleurs se demander si une stabilité des taux d'imposition pendant plusieurs années ne se soldera pas par une soudaine et forte augmentation des taux dans les prochaines années, comme cela a été le cas en 2009.

En investissement :

Dépenses :

Nous constatons que Monsieur le Maire a suivi nos conseils prodigués lors du débat d'orientationS budgétaires. Ces dépenses d'acquisition de terrains peuvent être repoussées, l'un des terrains étant déjà un emplacement réservé, et l'autre (2 AU) pouvant être aussi classé en emplacement réservé lors de la prochaine révision du PLU et donc PLUi, pour constituer par la suite une réserve foncière.

Nous espérons que l'étude du réseau de pistes cyclables dans notre ville, budgétisé en 2014, ne traînera pas des mois, afin que des travaux puissent être engagés en 2015. Il aurait été judicieux de budgétiser ces futurs travaux en plus des 50 000 € déjà inscrits en 2014 (35 000 € pour l'étude)

Comme indiqué lors du DOB, nous craignons que la construction d'une salle de spectacle liée à l'aménagement du centre-ville ne soit réalisée que dans plusieurs années.

Nous observons, comme indiqué depuis plusieurs années, qu'il n'y a pas tous les ans un montant d'investissement pour améliorer l'isolation des bâtiments publics. Dépenses combustibles art 60621 : + 44.2%

Recettes :

La diminution du virement de la section de fonctionnement, si elle se poursuit, risque de nous imposer le recours à l'emprunt.

N'étant pas d'accord sur le choix de certains investissements et sur la composition du comité qui définira le projet centre-ville, investissement majeur de cette mandature, nous voterons contre ce budget primitif 2015

Monsieur le Maire : « En dehors des remarques sur la forme, celles que vous faites relèvent du DOB, vous ne les avez pas faites à ce moment-là ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « C'est le même budget que les années précédentes, il est conforme à ce qui se passe. Il ne bouge pas beaucoup en fonctionnement mais au prix d'une baisse importante des marges dégagées pour l'investissement, on constate donc une baisse des dépenses d'équipement, il y a beaucoup d'équipements en moins ».

Monsieur le Maire : « Je signale que nous avons anticipé en DM 2014, 1,156 M€ de travaux. Pour le reste les grandes déductions se rejoignent, le constat de Monsieur REDIER de la VILLATTE a été évoqué dans le cadre du DOB ;

Concernant les remarques sur la forme, je préciserai à Monsieur AMIOTTE que le budget est voté par chapitre, donc que les arrondis ne sont pas bloquants, que les articles 16441 et 1641 sont dans le même chapitre.

Sur le tableau des emplois, les postes d'adjoint d'enseignant ont été créés au cours de l'année 2014 par délibération, pour la mise en place des rythmes scolaires, ce sont des emplois à temps non complet (4h/semaine au maximum).

Pour les emplois contractuels, la plus grande partie des postes concernent les emplois de jeunes pendant l'été et les animateurs supplémentaires pour le centre de loisirs, donc ces postes ne sont pas fournis à cette époque.

(Nota : les postes d'attachés principaux correspondaient, effectivement, au poste de Madame BAUDE et Monsieur BLEAUT, qui sont par ailleurs détachés respectivement sur le poste de DGS et de Directeur de Cabinet).

La non inscription, dans le budget, des sommes pour les réserves foncières n'est pas le résultat d'une proposition des élus de l'opposition, mais d'un choix effectué en fonction des disponibilités financières de la commune et de la prise en considération des délais de concrétisation de ces acquisitions, soumises à négociations qui n'aboutiront certainement pas à court terme. Ce choix a été soumis à la commission des finances.

Effectivement, chacun a été amené à se positionner sur cette proposition.

Une salle de spectacle, c'est un positionnement entre le désir et la réalité, c'est long.

Je ne suis pas sûr que l'édification d'une salle des fêtes soit une priorité absolue au regard d'autres problèmes et du contexte.

La priorité, c'est moins d'augmenter les frais de fonctionnement de la commune que l'activité.

Notre action est axée sur l'amélioration de l'activité locale.

Le fourre-tout voirie : je veux bien vous entendre, ça a toujours été le cas. Nous avons des commissions qui fonctionnent bien, bien présentées où les élus reçoivent des informations, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités.

Vous votez contre ce budget, c'est votre choix, qu'il soit motivé par rapport à la composition du comité de pilotage, là je ne comprends pas. En effet, les associations « défi... » ont fait un choix logique, courageux, en participant aux élections, maintenant elles sont représentées conformément au résultat des élections.

Le comité de pilotage prépare et discute avec l'assistance d'un technicien (AMO).

Il y aura une concertation avec la population, ne vous inquiétez pas, tout le monde sera concerté ».

Monsieur AMIOTTE : « Il ne s'agit pas seulement des défis..., la MJC aurait pu participer ».

Monsieur le Maire : « On peut, effectivement, être large, mais alors ce n'est plus du pilotage. Je ne vois pas en quoi la MJC est concernée par un projet urbain ? Je souhaite que le projet avance, il n'est pas question de mettre en place une usine à gaz, pour ne pas avancer ».

Monsieur AMIOTTE : « A propos du cahier de doléances sur le BHNS : j'aurais souhaité qu'un point soit éclairci. Visiblement on ne coupe plus les arbres au Parc des Cèdres mais dans le projet il est question d'un mur de soutènement. J'aimerais savoir ce qu'il en est de ce parking.

Le P+R est toujours en centre-ville. Pour notre part, nous souhaiterions qu'il ne soit pas en centre-ville, les stationnements étant réservés à l'activité locale ».

Monsieur DUNAND : « Dans le projet soumis à enquête, il y a beaucoup de choses à voir. Je ne souhaite pas que l'on touche au Parc des Cèdres, on peut décaler sur le square Jean Clerc.

Il y a également beaucoup à dire sur la circulation et les déplacements des habitants dans le secteur rue de Genève, Belle Ferme du fait du plan de circulation du BHNS ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Il serait bien que nous passions dans une phase plus active sur le projet centre-ville ».

Monsieur le Maire : « Le cahier des charges pour l'AMO est en cours de rédaction. Je souhaite que nous ayons dès 2016 des inscriptions sur ce projet ».

◆ DÉLIBÉRATION

BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

VU le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre 2014,

VU la délibération du 12 novembre 2012 optant pour le vote par nature,

VU la note de synthèse,

VU les documents budgétaires présentés : état de la dette, état des emprunts garantis, concours aux associations, tableau des emplois, ventilation par fonction et sous fonction,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 novembre 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget présenté par chapitres et opérations, s'équilibrant à 13.821.000,00 € en fonctionnement et à 5.506.400,00 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

Mesdames FORSTMANN, POUZET, Messieurs AMIOTTE, CHARPENTIER et TURIN ont voté contre.

Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

2. VOTE DES TAUX 2015

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les orientations budgétaires ont été définies lors du DOB le 12 novembre 2014.

L'une d'entre elles était le maintien des taux votés en 2008, afin de ne pas accentuer, la pression fiscale globale pesant sur les contribuables.

L'augmentation des bases en 2015 est estimée à 3 % pour : TH, FB, sur cette base le produit espéré s'élève à 5.824.900,00 € (budget 5.820.000,00 €).

	taux	bases notifiées 2013	bases notifiées en 2014	augmentation bases notifiées 2014//2013	aug. proposée au BP 2015	bases en fonction aug. Proposée pour 2015	produit 2015 estimé au BP
	a	b	f	(f-b)/b	g	$h=f*(1+g)$	$h*a$
Taxe d'habitation	16.95%	18 968 000	19 696 000	3.84%	3%	20 286 880	3 438 626
Taxe foncier bâti	14.43%	12 694 000	12 913 000	1.73%	3%	13 300 390	1 919 246
Taxe foncier non bâtie	94.29%	112 800	119 000	5.50%		119 000	112 205
Contribution Economique Territoriale	20.08%	1 929 000	1 767 000	-8.40%		1 767 000	354 814
TOTAL							5 824 891

• REMARQUE :

Monsieur le Maire précise que les taux n'ont pas augmenté depuis 2009, l'augmentation avait été de 1 %. Elle avait été décidée pour se donner les moyens, à l'époque, de financer l'extension du Turet, nous avons réalisé depuis de nombreux travaux d'embellissement entre autres au centre-ville.

Entre 1995 et 2008, il n'y a eu aucune augmentation.

◆ DÉLIBÉRATION

VOTE DES TAUX 2015

VU la note de synthèse,

VU le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre 2014,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 novembre 2014,

VU le projet de budget 2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, conformément aux orientations du DOB de ne pas modifier les taux d'imposition en 2015 et de voter les taux suivants :

✚ Taxe d'habitation	: 16,95 %
✚ Taxe sur le foncier bâti	: 14,43 %
✚ Taxe sur le foncier non bâti	: 94,29 %
✚ CFE	: 20,08 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

Mesdames FORSTMANN, POUZET, Messieurs AMIOTTE, CHARPENTIER et TURIN se sont abstenus.

3. BUDGET PRIMITIF 2015 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget présenté s'équilibre à 32.000,00 € en section fonctionnement.

La seule recette est constituée par le bail consenti en 2014 à BC CHARPENTES.

Une partie du bâtiment de l'Aiglette est sous le régime de la copropriété.

Le budget est équilibré par le versement de 12.000,00 € provenant du budget commune.

7.000,00 € pour le déficit de fonctionnement et 5.000,00 € pour l'investissement.

La section investissement s'équilibrera à 5.000,00 €.

• REMARQUE :

Monsieur le Maire précise que la volonté de garder la maîtrise de ce terrain en ZA permettra, à terme, de proposer des locaux pour l'accueil d'artisans qui ont beaucoup de mal dans le Pays de Gex.

◆ DÉLIBÉRATION

BUDGET PRIMITIF 2015 - ZA

VU le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre 2014,

VU la note de synthèse,

VU les documents budgétaires présentés : état de la dette, état des ICNE, évolution de la dette, ventilation par fonction et sous fonction des deux sections, la présentation consolidée des budgets,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 novembre 2014.

Le budget a été voté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif ainsi adopté s'équilibre à 32.000,00 € en fonctionnement et à 5.000,00 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget par chapitre en fonctionnement et par opération et crédits non ventilés en opération en section investissement, proposé par Monsieur le Maire.

4. BUDGET PRIMITIF 2015 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les projets 2015 ont été présentés en commission le 20 novembre 2014.

Le programme des coupes à réaliser en 2015 fait l'objet d'une délibération au présent conseil municipal. La recette nouvelle, estimée par l'ONF, s'élève à 118.100,00 € au titre de 2015. Notons cependant que la recette nette sera de 112.700,00 €; les ventes sur contrat générant une dépense de 5.400,00 €.

Le programme des travaux 2015 fait également l'objet d'une délibération pour un montant de 120.240,00 € dont 68.900,00 € en investissement (travaux sylvicoles : 25.550,00 €, travaux d'infrastructure : 43.350,00 €).

Nous avons donc prévu au budget primitif :

- 69.000,00 € (arrondi) pour les dépenses d'investissement
- 44.700,00 € (arrondi) en dépenses de fonctionnement, étant entendu que les dépenses de fonctionnement proposées dans le programme s'élèvent à 51.750,00 €. Le complément sera ajouté lorsque les résultats du CA 2014 seront connus.

Un versement communal de 50.000,00 € a été prévu dans l'attente du résultat 2014 de la forêt.

Il est précisé :

- Que les travaux sylvicoles sont subventionnés à 30 % du montant HT par la Région.
- Que les travaux d'infrastructure peuvent être financés à 40% par le FEADER.

L'équilibre de la section investissement s'établit à 75.100,00 €, celui de la section fonctionnement à 180.500,00 €.

• REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Nous ne comprenons pas pourquoi le tarif du stère du bois d'affouage est resté constant et égal à 25 € depuis 2002 et qu'il augmente subitement de 12 % en 2015. Une augmentation progressive en parallèle avec l'augmentation du coût de la vie n'aurait-elle pas été préférable ? »

Monsieur le Maire : « Pendant longtemps les affouages permettaient, en quelque sorte, le nettoyage de la forêt. Depuis deux ou trois ans la demande a augmenté et le prix du bois aussi. Ce prix est sans rapport avec les prix pratiqués par ailleurs.

La hausse de 25 à 28 € est très raisonnable quand l'on connaît le prix du stère de bois ».

◆ DÉLIBÉRATION

BUDGET PRIMITIF 2015 - FORÊT

VU le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre 2014,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission environnement du 20 novembre 2014,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 novembre 2014,

VU les documents budgétaires présentés : état de la dette, état des ICNE, évolution de la dette, ventilation par fonction et sous fonction des deux sections, la présentation consolidée des budgets,

VU les informations statistiques et fiscales remises,

Le budget a été voté par chapitres et opérations.

Le budget primitif ainsi adopté s'équilibre à 75.100,00 € en fonctionnement et à 180.500,00 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget par chapitre en fonctionnement et par opération et crédits non ventilés en opération en section investissement, proposé par Monsieur le Maire.

5. PROGRAMMES TRAVAUX FORÊTS 2015

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de la commission forêt du 20 novembre 2014, les services de l'ONF ont présenté le programme des travaux.

Il y a deux listes, chacune correspondant au secteur des agents d'exploitation.

L'une de 29.090,00 € HT dont 5.500,00 € HT pour l'investissement.

L'autre de 93.510,00 € HT dont 63.350,00 € HT en investissement (travaux sylvicoles infrastructure).

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à 51.750,00 €, celui d'investissement à 68.850,00 €, soit un total de 120.600,00 €.

Les travaux pour la piste Echenevex d'un montant de 2.000,00 € ont été retirés, ils feront l'objet d'une autre décision.

Les 2 programmes sont annexés au compte rendu de la commission du 20 novembre 2014.

• REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Je ne comprends pas pourquoi l'on inscrit les travaux sylvicoles en investissement ».

Monsieur le Maire : « S'agissant de travaux de régénération et d'éclaircissement qui visent à améliorer, à terme, la qualité de nos bois, il s'agit bien d'investissement ».

◆ DÉLIBÉRATION

PROGRAMME TRAVAUX FORÊT 2015

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2015,

VU le compte-rendu de la commission environnement du 20 novembre 2014,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 novembre 2014,

VU les programmes présentés par l'ONF, joints à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser en 2015 les travaux définis dans les programmes annexés à la présente, pour un montant de 120.600,00 € HT dont 68.850,00 € HT concernent les travaux d'investissement et 51.750,00 € HT concernent les travaux de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis se rapportant aux opérations énumérées dans les programmes.

6. PROGRAMMES DES COUPES 2015

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

En cette période de l'année, il convient de fixer le programme des coupes et la destination des produits (vente ou délivrance) à marquer dans les forêts de la commune.

En fonction des indications données par le document d'aménagement qui définit la gestion des forêts et de l'état des peuplements, il vous est proposé les coupes mentionnées dans le tableau ci-dessous.

PARCELLES	VOLUME ESTIME EN M3			DESTINATION
	Résineux	Feuillus	Taillis	
42	473	87		Vente sur pied, feuillus réservés à la commune
43	434	88		Vente sur pied, feuillus réservés à la commune
57		200		Feuillus réservés à la commune
59	94	44		Contrat bois façonnés, feuillus réservés
60	465	121		Contrat bois façonnés, feuillus réservés
72	300	20		Contrat bois façonnés
87	270	50		Vente sur pied, feuillus réservés à la commune
94	268	15		Contrat bois façonnés
108	110			Vente sur pied
U	313	152		Vente sur pied

Le montant estimé des recettes brutes provenant de ces coupes s'élève à 87.300,00 € HT en 2015.

La commission propose que le prix du stère de bois soit revalorisé à 28,00 €. En effet, celui-ci n'a pas été modifié depuis 2002 (25,00 €). Il est très modique et il le reste.

◆ DÉLIBÉRATION

PROGRAMME DES COUPES 2015

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission environnement du 20 novembre 2014,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 novembre 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REVALORISE** le prix du stère de bois d'affouage à compter du 1^{er} janvier 2015, en le portant à 28,00 €.

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-après.

- **PRECISE** la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

PARCELLES	VOLUME ESTIME EN M3			DESTINATION
	Résineux	Feuillus	Taillis	
42	473	87		Vente sur pied, feuillus réservés à la commune
43	434	88		Vente sur pied, feuillus réservés à la commune
57		200		Feuillus réservés à la commune
59	94	44		Contrat bois façonnés, feuillus réservés
60	465	121		Contrat bois façonnés, feuillus réservés
72	300	20		Contrat bois façonnés
87	270	50		Vente sur pied, feuillus réservés à la commune
94	268	15		Contrat bois façonnés
108	110			Vente sur pied
U	313	152		Vente sur pied

- **PRECISE** que les garants de la bonne exploitation des bois, pour le partage sur pied des bois d'affouage, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied, sont ceux désignés lors du conseil municipal du 09 avril 2014, à savoir :

- **Madame REYGROBELLET, Messieurs PELLÉ et TURIN.**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX FORÊT 2015

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 8 décembre 2014, le conseil municipal a approuvé les programmes suivants :

- ✚ Intervention en futaie irrégulière, dégagement et dépressage de semis naturels feuillus et résineux, parcelles 33, 48, 49, 52, 53, 63 pour un montant de 20.000,00 € HT.
- ✚ Travaux en futaie irrégulière, parcelles 71, 77, 88, 94, 98, 101, 102 pour un montant de 5.500,00 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'octroi, par le Conseil Régional, d'une subvention de 30 % du montant HT.

◆ DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX FORÊT 2015

VU la note de synthèse,

VU le budget forêt 2015,

VU la délibération du 8 décembre 2014 retenant les programmes 2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional pour la réalisation des travaux suivants, en forêt communale :

- ✚ Intervention en futaie irrégulière, dégagement et dépressage de semis naturels feuillus et résineux, parcelles 33, 48, 49, 52, 53, 63 pour un montant de 20.000,00 € HT.
- ✚ Travaux en futaie irrégulière, parcelles 71, 77, 88, 94, 98, 101, 102 pour un montant de 5.500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional pour la réalisation des travaux ci-dessus.

8. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC AU TITRE DE 2015

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

En 2011, l'institution Jeanne d'Arc a exigé que la participation soit alignée sur le montant légalement défini : une somme égale par élève à celle consacrée par la commune à chaque élève de l'enseignement public.

Nous avons donc mis en place les outils pour calculer cette somme en fonction de cette exigence.

En 2014, cette somme était fixée à :

	BUDGET 2014				BUDGET 2015			
		nombre élèves à la rentrée 2013				nombre élèves à la rentrée 2014		
	coût calculé sur la base CA 2012	dans le public	dans le privé	versement	coût calculé sur la base CA 2013	dans le public	dans le privé	versement
maternelle	1 119.65	395	45	50 384.25	1 023.96	408	46	47 102.16
primaire	544.4	597	145	78 938.00	523.81	598	158	82 761.98
total		992		129 322.25		1006		129 864.14

Le versement de la commune sera donc de :

✚ pour les maternelles : 47.102.16 €
 ✚ pour les primaires : 82.761.98 €

Soit un total de : 129.864.14 €.

◆ DÉLIBÉRATION

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC AU TITRE DE 2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU le CA 2013,

CONSIDÉRANT la demande de l'institution Jeanne d'Arc,

CONSIDÉRANT le nombre d'élèves relevant de l'enseignement de l'école primaire et maternelle accueillis par celle-ci,

CONSIDÉRANT les dépenses de fonctionnement consacrées aux élèves de l'enseignement public par la commune de Gex qui s'élevaient en 2013 à 1.119,65 € pour un élève de maternelle et à 544,40 € pour un élève de primaire,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser 1.023,96 € par élève de maternelle et 598,00 € par élève de primaire relevant de l'enseignement privé.

Le montant de la dotation sera donc pour l'enseignement privé de :

- ✚ 47.102,16 € pour la maternelle (46 élèves),
- ✚ 82.761,98 € pour la primaire (158 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les dotations selon les propositions de Monsieur le Maire.

Messieurs REDIER de la VILLATTE et AMIOTTE se sont abstenus.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE (DT) AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'AIN - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune envisage l'agrandissement du groupe scolaire de Parozet qui compte aujourd'hui 320 élèves sur les parcelles AD77 et AD145 (surface des 2 parcelles 11.213 m²). Etablissement du 1^{er} groupe de type R de 3^{ème} catégorie.

Les grands axes de cette opération sont les suivants :

- Création d'une extension permettant d'adapter le groupe scolaire à un effectif plus important que celui accueilli actuellement.

- Salles supplémentaires

Pour l'école maternelle : création de 3 classes supplémentaires, agrandissement des dortoirs, création d'une bibliothèque, création d'un atelier cuisine, etc.

Pour l'école élémentaire : création de 4 classes supplémentaires, réaménagement de la salle polyvalente, création d'une salle de musique, création d'une bibliothèque, etc.

- Salle de restauration

Reconstruction de la restauration et changement de processus de la distribution des repas pour 480 rationnaires. La salle de restauration sera divisée en deux : maternelles/CP de 3 à 7 ans et élémentaires. Elle comprendra une salle des commensaux.

- La création d'une nouvelle construction pour accueillir le centre de loisirs pour 120 enfants (60 maternelle et 60 élémentaire).

- La mise aux normes globale de l'équipement
 - RT en vigueur
 - Accessibilité
 - Sécurité incendie
- La restructuration des abords

Le planning de réalisation est le suivant :

Concours restreint en cours ; l'architecte maître d'œuvre de l'opération sera connu fin février 2015.

Il est envisagé, dans un premier temps, de construire le bâtiment neuf regroupant la restauration scolaire et le centre de loisirs, ainsi que l'extension de l'école.

Une partie des locaux ainsi créés pourra servir d'opération tiroir pour accueillir des activités de l'école (salle de classe, ateliers, sanitaires) au moment des travaux de réhabilitation du bâtiment existant.

La réception du bâtiment scolaire est souhaitée pour la rentrée 2016, la réception globale pour la rentrée 2017.

Le cout global de m'opération est estimé à 8 640 000.00TTC.

- Travaux 7.200.000.00 €TTC
- Maitrise d'œuvre, bureaux d'études techniques, aléas et divers 20 % : 1.440.000,00 € TTC.

Le financement de cette opération est inscrit au budget

Le projet d'agrandissement du groupe scolaire de Parozet est éligible à la Dotation Territoriale.

Il vous est proposé de solliciter cet octroi auprès du Conseil Général.

• **REMARQUES :**

Madame FORSTMANN : « 20 % pour la maîtrise d'œuvre c'est beaucoup »

Monsieur le Maire : « La maîtrise d'œuvre c'est 13 % environ, mais il y a d'autres missions d'études : le contrôle technique, la coordination... »

Madame FORSTMANN : « Combien y-a-t-il de m² construits ? »

Monsieur le Maire : « Il y a des m² construits et de la rénovation, nous vous communiquerons ces chiffres ».

Nota : 985 m² construits et 850 m² rénovés.

◆ **DÉLIBÉRATION**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE (DT) AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'AIN - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

VU le budget 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation territoriale pour l'agrandissement du groupe scolaire de Parozet :

- Création d'une extension permettant d'adapter le groupe scolaire à un effectif plus important que celui accueilli actuellement.

- Salles supplémentaires

Pour l'école maternelle : création de 3 classes supplémentaires, agrandissement des dortoirs, création d'une bibliothèque, création d'un atelier cuisine, etc.

Pour l'école élémentaire : création de 4 classes supplémentaires, réaménagement de la salle polyvalente, création d'une salle de musique, création d'une bibliothèque, etc.

- Salle de restauration

Reconstruction de la restauration et changement de processus de la distribution des repas pour 480 rationnaires. La salle de restauration sera divisée en deux : maternelles/CP de 3 à 7 ans et élémentaires. Elle comprendra une salle des commensaux.

- La création d'une nouvelle construction pour accueillir le centre de loisirs pour 120 enfants (60 maternels et 60 élémentaires)
- La mise aux normes globale de l'équipement
 - RT en vigueur
 - Accessibilité
 - Sécurité incendie
- La restructuration des abords

Le planning de réalisation est le suivant :

Concours restreint en cours ; l'architecte maître d'œuvre de l'opération sera connu fin février 2015.

Il est envisagé, dans un premier temps, de construire le bâtiment neuf regroupant la restauration scolaire et le centre de loisirs, ainsi que l'extension de l'école.

Une partie des locaux ainsi créés pourra servir d'opération tiroir pour accueillir des activités de l'école (salle de classe, ateliers, sanitaires) au moment des travaux de réhabilitation du bâtiment existant.

La réception du bâtiment scolaire est souhaitée pour la rentrée 2016, la réception globale pour la rentrée 2017.

Le cout global de l'opération est estimé à 8 640 000.00TTC.

- Travaux 7.200.000.00 €TTC
- Maitrise d'œuvre, bureaux d'études techniques, aléas et divers 20 % : 1.440.000,00 € TTC.

Le financement de cette opération est inscrit au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'inscription de cette opération au titre des opérations subventionnables en 2015, dans le cadre des Fonds de Financements Territoriaux.

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune envisage l'agrandissement du groupe scolaire de Parozet qui compte aujourd'hui 320 élèves sur les parcelles AD77 et AD145 soit une surface totale de 11.213 m². Etablissement 1^{er} groupe de type R de 3^{ème} catégorie.

Les grands axes de cette opération sont les suivants :

- Création d'une extension permettant d'adapter le groupe scolaire à un effectif plus important que celui accueilli actuellement

- Salles supplémentaires

Pour l'école maternelle : création de 3 classes supplémentaires, agrandissement des dortoirs, création d'une bibliothèque, création d'un atelier cuisine, etc.

Pour l'école élémentaire : création de 4 classes supplémentaires, réaménagement de la salle polyvalente, création d'une salle de musique, création d'une bibliothèque, etc.

- Salle de restauration

Reconstruction de la restauration et changement de processus de la distribution des repas pour 480 rationnaires. La salle de restauration sera divisée en deux : maternelles/CP de 3 à 7 ans et élémentaires. Elle comprendra une salle des commensaux.

- La création d'une nouvelle construction pour accueillir le centre de loisirs pour 120 enfants (60 maternelle et 60 élémentaire)
- La mise aux normes globale de l'équipement
 - RT en vigueur
 - Accessibilité
 - Sécurité incendie
- La restructuration des abords

Le planning de réalisation est le suivant :

Concours restreint en cours; l'architecte maître d'œuvre de l'opération sera connu fin février 2015.

Il est envisagé dans un premier temps de construire le bâtiment neuf regroupant la restauration scolaire et le centre de loisirs, ainsi que l'extension de l'école. Une partie des locaux ainsi créés pourra servir d'opération tiroir pour accueillir des activités de l'école (salle de classe, ateliers, sanitaires) au moment des travaux de réhabilitation du bâtiment existant.

La réception du bâtiment scolaire est souhaitée pour la rentrée 2016, la réception globale pour la rentrée 2017.

Le cout global de l'opération est estimé à 8.640.000,00 € TTC.

Travaux 7.200.000,00 € TTC.

Maitrise d'œuvre, bureaux d'études techniques, aléas et divers 20% : 1.440.000,00 € TTC.

Le projet d'agrandissement du groupe scolaire de Parozet est éligible à la DETR. Une subvention peut être obtenue pour 904.500,00 €.

- 367.500,00 € pour l'aménagement de 21 salles liées à l'activité pédagogique pour la partie école maternelle. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35% du montant HT des travaux plafonné à 50 000.00 par salle liée à l'activité pédagogique.
 - 8 classes et 8 espaces de déshabillages
 - 6 ateliers
 - 2 salles de repos pour 70 enfants au sol
 - 2 dortoirs pour 70 enfants au total
 - 1 salle de motricité
 - 1 bibliothèque
 - 1 atelier cuisine

- 385.000,00 € pour l'aménagement de 22 salles liées à l'activité pédagogique pour la partie école élémentaire. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35% du montant HT des travaux plafonné à 50 000.00 par salle liée à l'activité pédagogique.
 - 10 classes et 10 espaces de déshabillage
 - 8 ateliers
 - 1 bibliothèque
 - 1 salle polyvalente
 - 1 salle de sport
 - 1 atelier cuisine

- 42.000,00 € pour la construction de 2 espaces distincts de restauration. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35% du montant HT des travaux, plafonné à 60.000,00 €.

- 40.000,00 € au titre des grosses réparations d'améliorations, améliorations de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des locaux scolaires, des cantines et des écoles (chaudières, sanitaires, volets pare feu).

- 70.000,00 € pour l'aménagement de 4 salles liées à l'activité pédagogique pour la partie garderie. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35 % du montant HT des travaux, plafonné à 50.000,00 € par salle liée à l'activité pédagogique.
 - 3 salles d'activité (dont une « temps calme »)
 - 1 atelier cuisine

Il vous est proposé de solliciter cet octroi.

◆ **DÉLIBÉRATION**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

VU le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire de Parozet qui se trouve au 233 rue de l'Oudar,

VU les comités de pilotages, les commissions finances,

CONSIDERANT que ce projet d'un montant de 7.164.179,00 € HT peut bénéficier d'une subvention de 904.500,00 €,

- 367.500,00 € pour l'aménagement de 21 salles liées à l'activité pédagogique pour la partie école maternelle. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35% du montant HT des travaux plafonné à 50 000.00 par salle liée à l'activité pédagogique.
 - 8 classes et 8 espaces de déshabillages
 - 6 ateliers
 - 2 salles de repos pour 70 enfants au sol
 - 2 dortoirs pour 70 enfants au total
 - 1 salle de motricité
 - 1 bibliothèque
 - 1 atelier cuisine

- 385.000,00 € pour l'aménagement de 22 salles liées à l'activité pédagogique pour la partie école élémentaire. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35% du montant HT des travaux plafonné à 50 000.00 par salle liée à l'activité pédagogique.
 - 10 classes et 10 espaces de déshabillage
 - 8 ateliers
 - 1 bibliothèque
 - 1 salle polyvalente
 - 1 salle de sport
 - 1 atelier cuisine

- 42.000,00 € pour la construction de 2 espaces distincts de restauration. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35% du montant HT des travaux, plafonné à 60.000,00 €.

- 40.000,00 € au titre des grosses réparations d'améliorations, améliorations de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des locaux scolaires, des cantines et des écoles (chaudières, sanitaires, volets pare feu).

- 70.000,00 € pour l'aménagement de 4 salles liées à l'activité pédagogique pour la partie garderie. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 35 % du montant HT des travaux, plafonné à 50.000,00 € par salle liée à l'activité pédagogique.
 - 3 salles d'activité (dont une « temps calme »)
 - 1 atelier cuisine

Que le montant nécessaire à la réalisation de ces travaux est inscrit au budget 2014 pour partie, le reste sera inscrit en 2015, 2016 et 2017.

Que ces travaux seront financés de la manière suivante :

• Emprunt :	2.400.000,00 €
• Participation PUP :	1.366.000,00 €
• Subvention :	904.500,00 €
• Fond disponibles :	2.493.679,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il octroie à la Commune de Gex une subvention de 904.500,00 € pour l'agrandissement et la réhabilitation du groupe scolaire de Parozet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet afin qu'il octroie à la Commune de Gex une subvention de 904.500,00 € pour l'agrandissement et la réhabilitation du groupe scolaire de Parozet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

11. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel seront progressivement supprimés à partir du 1^{er} janvier 2015.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SIEA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain. L'intérêt pour la commune, de retenir cette solution, est également de bénéficier de l'expertise et des moyens du SIEA.

• REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Quand aurons-nous les résultats de l'appel d'offres ? »

Monsieur le Maire : « Fin 2015, ceci est un pas vers la mutualisation ».

◆ DÉLIBÉRATION

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ci-jointe en annexe,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au groupement d'achat initié par le SIEA.

L'intérêt pour la commune étant le suivant :

- Bénéficiaire de l'expertise du SIEA en matière d'énergie, dont nous ne disposons pas,
- Obtenir, du fait du groupement, des conditions plus attractives.

Il précise que :

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de GEX.

12. CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE III

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'Office de Tourisme avait été classé par arrêté préfectoral en 2 étoiles le 05 novembre 2006. Ce classement, attribué pour 5 ans, arrivait à son terme en septembre 2011.

Les offices de tourisme étaient classés par catégorie suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'organisme mentionné à l'article L.141-2 du code du Tourisme (à savoir le groupement d'intérêt économique «Atout France », agence de développement touristique de la France, placé sous la tutelle du ministère chargé du tourisme et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Or, la loi 2009-888 a modifié les modalités et le classement des offices du tourisme. Le décret d'application est intervenu le 10 juin 2011 (publié le 23 juin 2011).

Désormais les offices de tourisme sont classés en catégorie. Il y en a 3.

Le maire ou, le cas échéant, le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du syndicat mixte, adresse la délibération (sollicitant le classement de l'office de tourisme), accompagnée du dossier de demande de classement, au représentant de l'Etat dans le département territorialement compétent.

Les classements antérieurs subsistaient jusqu'au 1/1/2014, il convient donc de demander ce classement en catégorie étant rappelé que celui-ci conditionne le classement de la commune en commune touristique. La catégorie correspondant à l'ancien classement est la 3^{ème}.

◆ **DELIBERATION**

CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE III

VU la demande du président de l'O.T.P.G.F en date du 28 novembre 2014,

VU les articles L133-1 à L133-10 et D133-20 à D133-30,

VU la convention d'objectifs régissant les rapports avec l'O.T.P.G.F,

VU l'arrêté du Préfet classant la commune de Gex en commune touristique en date du 19 août 2009,

VU la demande de renouvellement de ce classement déposé le 13 octobre 2014,

CONSIDERANT :

- que le classement l'O.T.P.G.F de Gex en 2^{ème} étoile a cessé de produire ses effets le 1^{er} janvier 2014,

- que la demande de classement a été présentée par Monsieur le Président de l'O.T.P.G.F, le 28 novembre 2014,

- qu'une convention régissant les rapports avec l'O.T.P.G.F est en cours,

Monsieur le Maire indique que toutes les conditions nécessaires à l'instruction du dossier étant remplies, propose aux membres du conseil municipal de solliciter le classement de l'O.T.P.G.F en catégorie III et de transmettre le dossier de demande de classement à Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

13. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES – BUDGET COMMUNE

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Receveur municipal a transmis un état des produits communaux à présenter en non-valeur.

Pour mémoire l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès lors qu'une créance lui paraît irrécouvrable.

L'irrecouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans :

- ↻ La situation du débiteur (insolvabilité, disparition...)
- ↻ L'échec du recouvrement amiable (créances inférieures au seuil des poursuites...)

Par ailleurs l'admission, en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. C'est donc une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui ne décharge pas la responsabilité du comptable public, seul le juge des comptes pouvant apurer définitivement les comptes.

Il s'agit de :

- Débiteurs services communaux ayant quitté la zone de compétence de l'huissier du Trésor Public,
- Montant inférieur au seuil de poursuite (50 €),
- Insolvabilité du débiteur établie par l'huissier.

◆ **DÉLIBÉRATION**

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU la nomenclature M14,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que Monsieur le Receveur à épuisé tous les moyens de recouvrement des créances dont il dispose,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'admettre en non-valeur la totalité des créances susvisées d'un montant de 1874.22€, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADMET** en non-valeur de la totalité des créances susvisées d'un montant de 1.874,22 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente délibération.

14. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET FORÊT

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Receveur municipal a transmis un état des produits communaux à présenter en non-valeur.

Pour mémoire l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès lors qu'une créance lui paraît irrécouvrable.

L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans :

- ↗ La situation du débiteur (insolvabilité, disparition...)
- ↗ L'échec du recouvrement amiable (créances inférieures au seuil des poursuites...)

Par ailleurs l'admission, en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. C'est donc une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui ne décharge pas la responsabilité du comptable public, seul le juge des comptes pouvant apurer définitivement les comptes.

Il s'agit de montant inférieur au seuil de poursuite.

◆ DÉLIBÉRATION

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET FORÊT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU la nomenclature M14,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que Monsieur le Receveur a épuisé tous les moyens de recouvrement des créances dont il dispose,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'admettre en non-valeur la totalité des créances susvisées d'un montant de 0,50 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADMET** en non-valeur de la totalité des créances susvisées d'un montant de 0,50 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente délibération.

15. CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'une tondeuse John Deere, il a été convenu que le matériel REELMASTER 2000 ferait l'objet d'une reprise par la société LAVERRIERE, le montant de cette reprise est de 3.500,00 € TTC.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de la société LAVERRIERE ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

◆ DELIBERATION

CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder le bien ci-dessous à la société LAVERRIERE pour un montant de 3.500,00 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire : 001341

Type : REELMASTER 2000-D

Date d'acquisition : 31/05/2006

Valeur d'acquisition : 21255.00€HT / 25420.28€ TTC

Amortissement comptable : sur 5 ans

Valeur nette comptable : 0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire de céder le bien ci-dessous à la société LAVERRIERE pour un montant de 3.500,00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

Monsieur le Maire et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

16. CONVENTION FINANCIERE A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS -OPERATION « OPEN AIR » AU LIEU-DIT LA BARAQUE A GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

HALPADES réalise 7 logements sociaux au lieu-dit La Baraque, dont 4 logements PLUS, 2 PLAI et 1 PLS.

Pour mener à terme ce projet la société HALPADES nous a sollicités pour obtenir une garantie financière de la commune à 100%.

Le montant de l'emprunt garanti pour cette opération s'élève à 849.553,00 €.

Actuellement le montant des emprunts garantis par la commune est de 62.387.915,00 €.

Le montant total au 31 décembre 2014 de l'encours des emprunts garantis consolidés s'élève à 46.570.817,82 € représentant une annuité de 2.158.972,69 € en 2015.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière jointe à la présente et les contrats de garantie financière si les membres du conseil municipal acceptent que l'on garantisse les emprunts précités.

• **REMARQUES** :

Madame MOISAN : « Pour ma part, je m'abstiendrai. En effet, sur 7 logements sociaux il n'y en aura que deux attribués par la commune, je trouve anormal que nous accordions notre garantie dans ces conditions ».

Monsieur le Maire : « Il est, en effet, regrettable que les attributions par les communes soient de plus en plus faibles, alors que le nombre de gens éligibles est en augmentation.

Si la commune refusait sa garantie, les organismes devraient recourir à des organismes de cautionnement dont les prestations sont élevées. Ceci alourdirait considérablement le coût de la construction, donc le loyer au final.

Nous avons besoin de ces logements, je conçois que d'un point de vue comptable ce soit aberrant ».

◆ **DELIBERATION**

CONVENTION FINANCIERE A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS –OPERATION « OPEN AIR » AU LIEU-DIT LA BARAQUE A GEX

VU la note de synthèse,

VU la demande de la société HALPADES sollicitant une garantie financière de la commune pour la réalisation de 7 logements sociaux au lieu-dit La Baraque, dont 4 logements PLUS, 2 PLAI et 1 PLS,

VU le projet de convention annexé à la présente,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

VU l'article 2298 du Code Civil,

CONSIDERANT que les montants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont différents de ceux prévus dans la convention financière que Monsieur le Maire a été autorisé à signer par délibération du 13 janvier 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention financière portant sur les garanties financières suivantes :

FINANCEMENT PLAI :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 136.766 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,20 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLAI FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 106.584 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,20 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLUS :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 282.271 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,00% (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLUS FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 242.935 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,00% (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLS :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 32.128 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,51% (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLS FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 48.869 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,51% (à titre indicatif)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Mesdames MOISAN, FORSTAMNN, POUZET, Messieurs PELLETIER, AMIOTTE, CHARPENTIER et TURIN se sont abstenus.

17. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS – OPERATION « OPEN AIR » AU LIEU DIT LA BARAQUE A GEX – PRÊT DE 768.556 €

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Idem que n°16.

◆ DELIBERATION

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS – OPERATION « OPEN AIR » AU LIEU-DIT LA BARAQUE A GEX – PRÊT DE 768.556 €

VU la délibération du 12 novembre 2014 autorisant monsieur le Maire à signer la convention de garantie financière avec la société HALPADES,

VU la note de synthèse,

VU la demande de la société sollicitant la garantie d'emprunt à 100 % de la commune pour un montant de 849.553,00 € pour la réalisation de 7 logements sociaux au lieu-dit La Baraque, dont 4 logements PLUS, 2 PLAI et 1 PLS,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le plan de financement de l'opération présenté par la société,

VU la notification des aides accordées par l'état,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DIT :

Article 1 : La commune de Gex accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 768.556,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 4 lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 7 logements locatifs aidés dont 4 PLUS et 2 PLAI et 1 PLS situés à Gex « OPEN AIR ».

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 - PLUS

Montant	: 282.271 €
Durée de la phase de préfinancement	: 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR).

Taux de progressivité des échéances : si DR : de -3 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 – PLUS FONCIER

Montant	: 242.935 €
Durée de la phase de préfinancement	: 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	: 50 ans

Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR).

Taux de progressivité des échéances : si DR : de -3 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 3 - PLAI

Montant	: 136.766 €
Durée de la phase de préfinancement	: 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR).

Taux de progressivité des échéances : si DR : de -3 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4 – PLAI FONCIER

Montant	: 106.584 €
Durée de la phase de préfinancement	: 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	: 50 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR).

Taux de progressivité des échéances : si DR : de -3 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12 mois), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12 mois), les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Mesdames MOISAN, FORSTAMNN, POUZET, Messieurs PELLETIER, AMIOTTE, CHARPENTIER et TURIN se sont abstenus.

18. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS – OPERATION « OPEN AIR » AU LIEU DIT LA BARAQUE A GEX – PRÊT DE 80.997 €

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Idem que n°16.

◆ DELIBERATION

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS – OPERATION « OPEN AIR » AU LIEU-DIT LA BARAQUE A GEX – PRÊT DE 80.997 €

VU la délibération du 12 novembre 2014 autorisant monsieur le Maire à signer la convention de garantie financière avec la société HALPADES,

VU la note de synthèse,

VU la demande de la société sollicitant la garantie d'emprunt à 100 % de la commune pour un montant de 849.553,00 € pour la réalisation de 7 logements sociaux au lieu-dit La Baraque, dont 4 logements PLUS, 2 PLAI et 1 PLS,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le plan de financement de l'opération présenté par la société,

VU la notification des aides accordées par l'état,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DIT :

Article 1 : La commune de Gex accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 80.997,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 2 lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 7 logements locatifs aidés dont 4 PLUS et 2 PLAI et 1 PLS situés à Gex « OPEN AIR ».

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 - PLS

Montant	: 32.128 €
Durée de la phase de préfinancement	: 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: Taux du Livret A : en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR).

Taux de progressivité des échéances : si DR : de -3 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 – PLS FONCIER

Montant : 48.869 €
Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement : 50 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR).

Taux de progressivité des échéances : si DR : de -3 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12 mois), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12 mois), les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Mesdames MOISAN, FORSTAMNN, POUZET, Messieurs PELLETIER, AMIOTTE, CHARPENTIER et TURIN se sont abstenus.

19. CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE DES COMMUNES DE CESSY ET ECHENEVEX - MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNE D'ECHENEVEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Pour exploiter des coupes de la forêt communale, la commune d'Echenevex a besoin de créer une piste à tracteur de 1.500 m. Celle-ci est en partie sur le territoire de la commune, elle dessert les parcelles à partir de la route forestière du Pays de Gex.

Il vous est donc proposé de réaliser une étude pour définir les conditions de financement de cette opération.

Une convention sera, si vous l'autorisez, conclus, confiant la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Echenevex.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 19.800,00 € HT.

La répartition des frais s'établirait sur la base des mètres linéaires de la piste sis sur le territoire de chacune des 3 communes concernées. La participation de Gex représentera 8 % du coût total.

◆ DELIBERATION

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE DES COMMUNES DE CESSY ET ECHENEVEX - MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNE D'ECHENEVEX

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention conformément à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une piste forestière à tracteur de 1500 m, à partir de la route forestière du Pays de Gex afin de desservir les parcelles forestières de Cessy et Echenevex.

Ladite convention a pour objet :

- De régler le financement des travaux d'amélioration de la desserte forestière prévu pour l'année 2014, en forêts communales de Gex, Cessy et Echenevex.
- De donner délégation de maîtrise d'ouvrage, et à ce titre, d'autoriser la commune d'Echenevex :
 - à déposer une demande d'aides auprès du conseil général de l'Ain dans le cadre de la mesure 2 du livre blanc de la filière bois de l'Ain,
 - à déposer une demande d'autorisation du projet auprès de la RNNHCJ,
 - à réaliser les travaux définis ci-dessous.

Le montant des travaux est estimé à 19.800,00 € HT, la participation du Conseil Général à 40 % du coût HT.

La commune de Gex contribuera à ce projet à hauteur de 8 % du coût résiduel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIE** la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Echenevex pour l'objet ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant délégation.

20. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (VOLET JEUNESSE) AVEC LA CAF

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le contrat enfance jeunesse (volet jeunesse) est arrivé à son terme le 31 décembre 2013. La CAF devant réaliser un diagnostic de la période passée pour établir le nouveau contrat, et en établir les modalités, celui-ci ne sera soumis aux communes co-contractantes que début 2015. Il sera applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Ce contrat est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat permet :

- de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers, aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre,
- de décrire le programme des actions nouvelles prévues,
- de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La CAF demande à l'ensemble des communes signant ce contrat de bien vouloir délibérer pour autoriser leur maire à signer ce futur nouveau CEJ.

• REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Je voudrais avoir des précisions. On n'a pas de contrat ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, mais nous raisonnons en terme d'aide, nous en avons besoin, ce qui nous intéresse dans ce contrat c'est que la commune soit aidée financièrement ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Si la convention ne porte que sur le cadre financier, c'est acceptable, mais ce n'est pas du tout pareil s'il s'agit des objectifs ».

Monsieur AMIOTTE : « La convention est rétroactive ».

◆ DELIBERATION

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (VOLET JEUNESSE) AVEC LA CAF

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat enfance jeunesse (volet jeunesse) qui a pris fin au 31 décembre 2013, et le soutien financier de la CAF dans les actions menées par la commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le prochain contrat enfance jeunesse qui sera établi avec la CAF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la CAF.

21. AVENANTS AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les Centres musicaux ruraux interviennent pour une éducation musicale dans les écoles maternelles et élémentaires de Gex.

Comme chaque année, les CMR nous ont transmis leur nouveau tarif de l'heure année qui se monte, pour l'année 2015, à 1757.50 €, ce qui représente une augmentation de 2.5% par rapport au coût de l'heure année 2014 (1714.50 €). Le coût annuel sur 2015 devrait être de 40 699 € sans compter les frais de gestion. En 2014 cette activité aura coûté à la commune 39 862.13 €.

• REMARQUES :

Madame SALVI : Pourquoi ces activités ne rentrent pas dans le cadre des activités périscolaires ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'interventions dans le cadre pédagogique relevant donc du scolaire ».

◆ DELIBERATION

AVENANTS AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

VU la note de synthèse,

VU l'avenant au protocole d'accord joint,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le temps des interventions musicales dans les écoles de Gex par des professionnels et de prendre en compte l'augmentation annuelle du tarif heure – année,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer l'avenant au protocole d'accord avec les CMR fixant le tarif heure – année à 1750.50 € à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec les CMR.

22. AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION DES MINI SCHOOLS POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES PERIEDUCATIVES – ACTIVITE ANGLAIS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Une convention de partenariat a été signée entre l'association Mini Schools et la ville de Gex pour participer aux activités périéducatives à compter du 2 septembre 2014 jusqu'au 4 juillet 2014 à raison de :

- 4 groupes en maternelle pour un coût de 2.844,00 € par groupe durant 36 semaines
- 3 groupes en élémentaire pour un coût de 2.988,00 € par groupe durant 36 semaines.

Soit un coût total prévisionnel de 20.340,00 €.

Depuis le 18 novembre 2014, l'association intervient une séance supplémentaire en élémentaire à la demande de la ville de Gex.

Il convient de passer un avenant avec l'association afin de régulariser le nombre de groupes pour lesquels elle intervient :

Article 6 – subvention de l'association

En contrepartie de sa participation aux APE l'association recevra une subvention pour :

- 4 groupes en maternelle pour un coût de 2 844 € par groupe durant 36 semaines
- 3 groupes en élémentaire pour un coût de 2 988 € par groupe durant 36 semaines.
- **1 groupe supplémentaire en élémentaire pour un coût de 2.241,00 € par groupe durant 27 semaines.**

• REMARQUE :

Monsieur le Maire : « Il faudra revoir les conditions d'intervention des partenaires dans le cadre des rythmes scolaires et tendre vers l'équité ».

◆ DELIBERATION

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION DES MINI SCHOOLS POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES PERIEDUCATIVES – ACTIVITE ANGLAIS

VU la délibération en date du 15 septembre 2014 approuvant les conventions de partenariat passées dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

VU la note de synthèse,

VU le projet d'avenant ci-joint,

CONSIDERANT que l'association Mini-Schools intervient depuis le 02 novembre 2014 sur 4 groupes au lieu de 3,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention passée avec l'association Mini-Schools.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant ci-joint.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant à intervenir avec l'association Mini-Schools.

Mesdames FORSTMANN, POUZET, Messieurs CHARPENTIER, AMIOTTE et TURIN ont voté contre.

23. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

• **REMARQUES :**

Monsieur le Maire : « J'ai souhaité vous proposer d'adopter cette motion, en considérant que 70 % des investissements dans notre pays sont réalisés par les collectivités locales et que la réduction de ces investissements impactent directement la filière du BTP dont les emplois ne sont pas délocalisables. Ces emplois sont, certes, peu rémunérés mais il ne s'agit pas d'une niche. Si l'on diminue drastiquement les ressources des collectivités, les investissements seront nécessairement réduits, à terme, on risque d'avoir l'effet inverse de ce que l'on souhaite en réduisant certes le déficit mais en aggravant la situation économique.

Les infrastructures que réalisent les collectivités locales sont nécessaires ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Un large consensus qui transcende les bords politiques (François Fillon en 2009 : la France est en faillite) reconnaît que la dette publique est devenue insupportable, d'autant que c'est une dette qui sert à financer les fins de mois de l'état et des collectivités (DGF)

La crise de 2008 a encore aggravé notre situation.

Nous sommes en train d'hypothéquer la France pour les générations à venir.

Le gouvernement actuel a entendu ces craintes et a décidé de réduire de 50 milliards cumulés la dépense publique. Pour rappel certains à droite parlent de 150 milliards à trouver.

Il est donc tout à fait normal que les collectivités participent à l'effort national, en acceptant une baisse des dotations de l'Etat.

Cependant il faut préserver globalement la dépense en investissement, quoique quelques pavés ou un ou 2 ronds-points en moins ne soient pas un drame.

C'est donc sur le fonctionnement que nous devons faire porter notre effort.

Un travail courageux de recherche d'économie devrait se mettre en place. Et concernant les plus petites communes (dans l'Ain près de la moitié des communes font moins de 500 habitants) pour le moins des mutualisations s'imposent. Et pour le plus la fusion est à envisager.

C'est pour cela que je ne voterai pas cette motion, qui serait donner un mauvais signal au moment où l'effort demandé à tous est nécessaire.

Ce n'est pas très électoraliste, mais tant pis ».

Monsieur le Maire : « J'ai demandé à tous les services de procéder à un examen des dépenses afin de voir les secteurs où des économies peuvent être faites.

Sur l'énergie, des économies peuvent être faites, la réalité de celles-ci reste soumise à la conjoncture météorologique mais aussi économique. Il est, par exemple, possible de réduire l'éclairage public à certaines heures de la nuit ».

◆ **DELIBERATION**

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- - de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- - soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de GEX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de GEX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de GEX, après en avoir délibéré,

- **SOUTIENT** les demandes de l'AMF :
 - - réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
 - - arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
 - - réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Monsieur REDIER de la VILLATTE a voté contre, Madame CHARRE s'est abstenue

24. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS 25 NOVEMBRE 2014

Ecole de PERDTEMPS

Présentation du planning

Les travaux sont en cours. Le 2eme étage sud sera livré le 7 février 2015

Le planning est présenté.

Pour information

Le plan du R+2 a été modifié à la demande de la Direction de l'école.

Présentation du plan pdf

Pour information

Présentation des coloris sols, murs et carrelages en salle

Les plans de calepinage et échantillons sont présentés aux Elus

Les choix de sols et carrelages sont à valider

Avis de la Commission : les membres de la commission souhaitent que le carrelage WC adulte R+2 soit revu. Trop sombre.

Problématique ascenseur

Projet en cours. 2 solutions techniques. Ascenseur 3 portes ou 2 portes ; en cours de réflexion. Doit être étudié en globalité avec la maternelle.

Attention, ascenseur 3 portes, plus-value très importante : 64 680€TTC sans entretien pendant 3 ans ; sans compter l'impact financier sur les autres lots; le contrat avec CFA est de 28 464.00€TTC.

Présentation du plan PDF et vue architecte en élévation.

Avis commission : à étudier en globalité avec la maternelle

Partie maternelle

Consultation du MOE en cours ; attribution le 9/12 en commission MAPA.

Pour information

Marché de travaux

Attribution du lot serrurerie extérieure à SMJM

Lot menuiserie infructueux relance

Bonglet : avenant de + 926.55 pour fetp isolant 75mm demande bureau contrôle technique.

Le bilan chiffre détaillé est présenté à l'écran

CONCLUSION				
Le global des lots sur lesquels nous pouvons attribuer les Marchés représente				
	ESTIMATION DCE	ESTIM.OPTIONS	TOTAL	
	404 123.80€	19 990.00€	424 113.80€	
	TOTAL DES LOTS RETENUS	PTIONS RETENU	TOTAL	DELTA
	442 127.51€	19 011.26€	461 138.77€	8.73%

Pistes économie : ascenseurs maternel (montes charges)

Le WC extérieur cour primaire est-il nécessaire ?

Avis commission : avis favorable pour une relance du lot menuiserie.

Anciens ateliers municipaux

246 000€ sont inscrits au budget 2014 pour cette opération. 1 bâtiment de 2 étages de 200 m² chacun. Sera créé au RDC un accueil pour les familles de 50 m² pour 50 personnes et au R+1 un bureau pour les associations. Au programme des travaux est intégrée la reprise de la façade de la totalité du bâtiment. Les travaux doivent débuter en février 2015 pour une durée de 6 mois.

Les plans PDF sont présentés à l'écran.

L'estimation des travaux est évaluée à 213 000€ttc avec 7 Lots de travaux : maçonnerie, plâtrerie, menuiserie, plomberie, électricité, peinture, carrelages et sols souples.

Consultation en cours ; Commission MAPA le 18 décembre 2014.

Pour information

Complexe Sportif du Turet

Journée de travail le 27/11 de 8h30 à 16h00 avec l'ensemble des acteurs du dossier : COSTE ARCHITECTURE mandataire du groupement de Moe, BETEREM, BE Tual, Dalkia, Commune.

Toujours difficile avec 2 lots : Gex Energie et SOPREMA

Restent les problèmes suivants :

GEX ENERGIE

- Douches (ventilation et eau chaude légionnelle)
- Cascades de chaudières (bois, gaz 1 et gaz 2)
- Rideau de chaleur sas ; 2 unités
- Reprises des malfaçons
- Clôture du marché

SOPREMA

- Fuite salle multisport
- Fuite loge entrée loge gardien
- Fuite local TGBT et entrée salle de Gym
- Contentieux assurance juin juillet 2014

Pour information

Voirie 2014

Avenue de Perdtemps : restent les marquages ; candélabres neufs en janvier 2015.

Rue du Mont Blanc : terminé fin de semaine ; en attente projet de marquage ; 7 places en zone bleue ou zone rouge ; le reste en zone blanche

Schéma présenté à l'écran

La Commission : les membres de la commission souhaitent que les places à créer sur l'entrée de la rue du Mont Blanc soient en zone bleue (8 places au moins...) ; revoir peut être pour des places en zone rouge devant la bibliothèque (pour éviter que les enfants traversent la route).

Bois de la Motte terminé (émulsion) ; prise de contact à faire avec le SIEA pour réseau télécom ; 2 propositions pour éclairage public : offre 70WSHP 4 futs de 6 ml pour 8 200.00€HT ; offre en LED, 1 unité 20W et 3 unités 32W sur 1 mat de 4ml et 3 futs de 6 ml pour 8 517€HT ; pose en 2014 si budget.

La Commission : le choix LED est retenu.

Rue de la forêt de Disse semaine prochaine (49 810TC)

Mise en place de 4 dispositifs ralentisseurs (coussins Lyonnais) place Perdtemps et devant l'école de Parozet ; les travaux seront terminés fin d'année. Implantation effectuée le 20/11.

Passage PMR carrefour market et connexion au réseau pluvial pour 3 801.93€ TTC. Travaux terminés en fin d'année

D'autres travaux sont inscrits en investissement au chemin des Baumes (enduits bicouches sur 1 800 m2 pour 19 675.66€TTC), rue du Château sur 110 ml et rue de la Fontaine sur 90 ml. Ces travaux seront réalisés sur 2014 ou début 2015 en fonction des conditions météo principalement.

Travaux au budget « fonctionnement » au 61 523

- Rue du commerce, reprise de 24 m2 enrobés pour 1 668.29€TTC sous le passage abondance
- Reprise devant le Patio (office du tourisme) pour 2 053.79€TTC
- Rue Charles Harent ; pavés pour 343.12€TTC
- Route impériale pour 1 225.44€TTC

Pour information

Parozet pluvial

Consultation en cours ; avenant de maîtrise d'œuvre à prendre pour fixer la rémunération de Hydrétudes ; prise en compte de l'augmentation de la masse des travaux (passage sous la route notamment) de 700 000.00HT à 962 000.00HT et rémunération de la reprise du PRO.

Attribution des marchés en fin d'année 2014. Le début des travaux est prévu au printemps pour une durée de 6 mois. Des contraintes de circulation sont à prévoir route de Vesancy (alternat par feux).

Pour information

Autres chantiers ou opérations en cours

Extension du groupe scolaire de Parozet

Les 3 candidats au concours de maîtrise d'œuvre sont Chabal architecture de Grenoble, Atelier Catherine Boidevaix de Alex (74) et de studio Gardoni architecture de Lyon.

La présentation du programme puis visite ont eu lieu lundi 27/10 de 9h30 à 12h00.

L'année 2015 sera consacrée aux études. Le jury examinera les projets le 4 février 2015. Les travaux commenceront effectivement au tout début 2016 pour une livraison échelonnée sur 2017 et 2018.

Rappel, le programme comprend la création de 7 classes supplémentaires, la reconstruction de restauration et changement de processus de distribution des repas pour 340 rationnaires, la création d'une nouvelle construction pour accueillir le centre de loisirs et une garderie périscolaire pour 120 enfants, la mise au norme globale de l'équipement, l'accessibilité PMR. Le programme est évalué à 6 000 000€HT de travaux. Des demandes de subventions seront formulées auprès de la CAF de l'état et du département. Délibération le 8 décembre.

Planning

- Présentation TECH E PLAN le 1/12 à 10h30

Le système qui nous est proposé fonctionne ainsi:

- *Il est institué des Interlocuteurs "groupes de travail" appelés lots*

- *Chaque lot est constitué d'utilisateurs qui ont les mêmes droits d'accès (les droits sont fixés pour le lot)*
- *Chaque lot aurait arborescence de fichiers*
- *Il est constitué des phases*
 - *Durant la phase il est possible d'apporter des fichiers*
 - *Lorsque la phase est finie*
 - *Plus d'apport de fichier*
 - *Les fichiers sont figés définitivement mais consultables*
- *Les utilisateurs appartiennent à un groupe de travail "lot" qui possède des droits d'accès*
- *Lorsque l'on met un document dans la boîte à plan, il est accessible aux utilisateurs des lots autorisés*
- *On peut télécharger un fichier ou se le faire envoyer en papier, c'est Tech : e plan qui s'en occupe*
- *Il existe une base accessible à tous en permanence (attention aux dérives)*

Il nous faut établir une liste d'utilisateurs : voir tableur Excel joint.

Je propose les groupes de travail suivants:

- *Ville de Gex (lot ouvert)*
- *Maîtrise d'ouvrage (lot interne)*
- *A M O (lot ouvert)*
- *A C S (Lot interne)*
- *Maîtrise d'œuvre*
- *Lot 1 VRD*
- *Lot 2 GO Clos et couvert*
- *Lot 3 Ouvrages d'équipement*
- *Lot 4 Équipements techniques*
- *Lot 5 Cuisine*

L'arborescence de chaque lot serait:

- *Plans*
 - *PDF*
 - *DWG*
- *Pièces écrites*
 - *Techniques*
 - *Administratives*
- *Échanges*
 - *Notifications*
 - *Courriers*
 - *Compte rendus*
- *Questions des candidats le 1/12 à 14h00*

Les 3 listes de questions sont présentées à l'écran

- Remise des offres, ouverture anonyme et enregistrement des prestations. Récupération par l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour analyse le 23/01
- Analyse par la Commission Technique le 30/1 de 14h30 à 17h30
- le 4/2 de 9h à 17h00 : Examen des projets par le Jury qui évalue les prestations, vérifie leur conformité au règlement du concours et propose un classement fondé sur les critères de l'AAPC. Le même jour, le Jury dresse le procès-verbal de classement et formule un avis motivé. Ce PV est signé par les membres du Jury. Transmission de l'avis du Jury et du procès-verbal au Maître d'Ouvrage qui décide après examen de l'enveloppe qui contient le prix, du candidat.
- Le 16/2, Attribution du marché lors du CM
- Indemnisation des non retenus semaine 9

Pour information

Boucle des Vertes Campagnes

Le marché est attribué à TECTA taux de 1.84% soit 26 496€TTC. 19 dossiers complets. Début de la phase étude en début d'année. Les services ont vu avec la CCPG pour la reprise des enrobés (cf. remarque formulée lors de la dernière commission octobre)

Pour information

Aménagement du cimetière

Consultation maîtrise d'œuvre en cours (modelage et clôture terrain ; dossier administratif) ; le marché sera attribué en fin d'année. Le columbarium GRANIMOND a été posé (1 module de 20 cases).

Pour information

Aménagement espace jeu extérieur Perdtemps

25 ml * 12 ml ; 8 jeux et pare ballon

Consultation en cours pour 2 lots ; attribution des marchés en fin d'année

Pour information

Espace jeu pour enfants bas âges

Jeux tous petits catalogue JMS : gulliver 1005, robin des bois 1006, « un week end à la ferme » ref J112, jeu sur ressort J202, balançoire J900 et J904. Consultations en cours ; travaux au printemps 2015.

Pour information

Travaux en rivière

Bilans détaillés à l'écran

Réunion cette après-midi. Les travaux sont terminés sur les cours d'eau de l'Oudar, du By et du Journans. 6 sites ont été aménagés. Le total des travaux est de 441 049€HT.

Le dossier sera soldé pour la fin d'année 2014. Les soldes de demandes de subvention sont en cours. A percevoir auprès de :

- Agence de l'eau : 211 978.28€
- Conseil Général : 9 801.39
- Région : 59 178.29€

Taux de subvention attendu $351\,850.96 / 441\,049 = 79.5\%$

Pour information

Création tranchée drainante à Tuteigny

C. Pellé est allé sur place ; tranchée de 10 ml et fourniture d'un drain agricole derrière la voie de chemin de fer. L'ensemble pour 4 737.55 €

A inscrire en investissement (programme à créer)

Infiltration sur son terrain ; l'eau passe chez le voisin ; drainage à faire

Pour information

Vidéo surveillance avenue des Alpes

Aiglette : Vu sur place avec Monsieur le Maire et PM ; chiffrage en cours avec 2 caméras fixes (plaques) et 2 caméras dôme

Photo aérienne diffusée à l'écran

Le maire a demandé le chiffrage d'une caméra devant la caserne des pompiers

Photo aérienne diffusée à l'écran

Une demande de subvention sera faite pour l'ensemble

Pour information

Electricité

Fin des tarifs règlementés pour EDF.

Les tarifs de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA sont supprimés au 31 décembre 2015. Seuls les tarifs verts et jaunes sont concernés. 10 sites à Gex sur 122 ; 7 TJ et 3 TV pour 44% de la consommation d'énergie de la Commune.

Courrier reçu EDF collectivités le 4/11. Courriel du SIEA le 3/11 « le SIEA envisage également d'être coordonnateur d'un groupement de commande »...les commune seront contactées en fin d'année sur le sujet.

Nous avons reçu la convention à signer pour la partie gaz. La délibération sera présentée au CM de décembre. Le cout pour la commune est de 650€ (soit $3\,251,345\text{Mwh} * 0.2$) ; cette convention sera signée en fin d'année.

Pour information

Questions diverses

Piscine

Lutte contre la légionnelle ; le dernier contrôle effectué le 17/10 suite au choc thermique du 14/10 est conforme. Le prochain prélèvement de contrôle du non développement de la légionnelle doit être réalisé 6 à 8 semaines mini après le prélèvement du 17/10. Nous avons eu en mai, après le même processus le développement de légionnelle. Il est prévu de modifier la plomberie du bâtiment (suppression des bras morts) mais le devis en à faire et à valider, puis à mettre en œuvre... dans l'intervalle, les services ont étudié la possibilité d'installer une chloration préventive.

Cout de l'installation : 3 271.20€TTC cf. devis DALKIA du 17/11/2014 (la mise en place de l'installation de chloration représente la somme de 2 262€TTC). Le devis comprend l'injection de chlore pendant 1 mois. Ensuite, le cout est de 1 540€HT par mois de chloration supplémentaire.

Proposition : pose pour 3 mois soit 6 967.00€TTC ou réalisation rapide des reprises de plomberie sur 3 devis à valider par un BET.

La Commission : les membres de la Commission sont favorables à la réalisation des travaux de plomberie sans passer par la chloration temporaire.

Eclairage public

Mise en conformité des armoires programme 2015 (61523) ; mise en conformité électrique et installation RADIOLITE 100 ; Chardenie, Gex la Ville Haut, aiglette sud, clos des abeilles, journans, pré journans ; l'ensemble des 6 armoires pour 13 482.00. Pour 2016, il restera 7 armoires : la maladière, les econtours, les vignes, longeraie, impasse des vignes, résidence rogeland, ZA aiglette nord pour 14 454€TTC

Nous serons en conformité sur ensemble des sites.

Tableau récap à l'écran

Pour information

Ordures ménagères et tri

Rue de château gagnneur

Convention à signer. Mise à disposition du terrain par la Commune. 4 bacs ordures ménagères et 3 bacs de tri. CCPG fournit les 4 bacs OM (3 pour VINCI et 1 SEMCODA et « habitat et humanisme »). Sidefage, demande de subvention à faire par Vinci (1500€HT max par container sur devis 4 856.45HT l'unité) ;

Modèle SEMIMAX habillage bois à l'écran

En attente du plan (contraintes de pente...) à valider par la Commune qui est co signataire de la convention.

La Commission : Mr Amiotte signale l'absence de trottoir rue de Château Gagnneur pour les habitants de l'opération Habitat et Humanisme ; à revoir.

Rue de la fontaine

Les travaux de pose d'un container OM enterré devraient débuter rapidement ; la commande est signée par CCPG courriel du 20/11. Convention à faire signer au Mairie.

Pour information

Avenue de Perdttemps

A charge commune 810.00€HT en semi enterré au lieu de 11 080€HT en enterré

Les travaux doivent débuter au printemps. Ce programme est inscrit au budget 2014

Pour information

En cours de négociations pour rue de Gex la Ville (1OM et 3 Tris) et Bouygues immobilier route de Pitegny

Pour information

Impasse de Florimont et route impériale

Accord de la CCPG pour une collecte microbenne impasse de Florimont et Impasse de la route impériale. 2 aires de retournement sont à créer. Des élagages sont à prévoir.

Les relevés de propriété ont été faits par Mr Rubini (présentation des plans)

Florimont : acquisition de 60 m2 à Mr Lutz parcelle H55 et H 56 pour régulariser la situation (enrobés existants ; réalisation de 30 m2 de stabilisation accotement sur parcelle communale)

Route impériale : acquisition de 80 m2 à Mr Grosogeat parcelle H33. Réalisation ensuite de la plateforme

Avis favorable de la Commission

Intermarché

Agrandissement de la zone de tri ; en attente du plan Mr Rubini (cette semaine)

Pour information

Promenade du Journans

4 panneaux à poser

Visuel diffusé à l'écran

La Commission émet un avis favorable

Patrimoine arboré

Vu Mr Cossin avec Rémi Antoine le 19/11/2014

Le plan de gestion précédent date de 2000. Déjà fait par Mr Cossin. Mise à jour engagée en 2011 pour 10 255.70€TTC. La partie relevée de terrain à charge de la Commune n'est pas réalisable. Monsieur Cossin fait une proposition. Le plan de gestion pourrait être livré après présentation aux élus en novembre 2015. Objectif : planification sur 10 ans.

Promenade du Journans

Rendu de l'étude en janvier 2015 (commande 1 300€TTC vu en commission en octobre). Travaux d'élagage à prévoir dans la zone des parkings et des tables. Fort dépérissement des Fresnes. Il faut attendre le débourrement du printemps pour statuer...Mr Cossin propose de séparer la promenade du Journans en deux parties une zone parc urbain et une zone forestière. Le zonage fera partie du plan de gestion...

La Commission émet un avis favorable

Avenue des Alpes : note technique du 19/11 (point déjà vu en commission en octobre)

Note technique diffusée à l'écran

La Commission émet un avis favorable à l'abattage de deux arbres morts

Route de Mourex : courriers à faire aux propriétaires pour diagnostics des arbres (total 2 592.00€TTC pour 106 arbres sur 12 parcelles)

La Commission émet un avis favorable à l'envoi des courriers

Rue de la Poudrière

Note technique diffusée à l'écran

Pour information

1036 chemin des Galas

Arbre sur chemin rural.

Note technique diffusée à l'écran

La Commission demande à revoir un exemplaire du plan de gestion 2000

Grave machefer

Pour info ; Plaquette machefer SITA MOS. Les services proposent de se renseigner pour savoir si ces sous produits sont utilisables sans risques...(travaux de voiries ou enfouissements de réseaux)

Pour information

Accessibilité handicapé

Les établissements recevant du public non accessibles au 1^{er} janvier 2015 doivent engager un agenda d'accessibilité programmé. Nous avons jusqu'à septembre 2015. Le cerfa n'est pas encore en ligne...(en attente du décret)...

Pour information

• **REMARQUES :**

Monsieur PELLÉ précise qu'il trouve particulièrement regrettable la position de la DREAL concernant les travaux route du Creux du Cerf. En effet, cette administration a refusé l'usage des matériaux sur place pour la réfection, en préférant qu'il soit acquis à l'extérieur. C'est ni écologique (transport), ni économique.

Monsieur le Maire : « Ceci permet de mesurer les excès de certaines décisions administratives ».

25. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ESPACES- VERTS-ENVIRONNEMENT DU 20 NOVEMBRE 2014

PROGRAMMES FORÊT ET COUPES 2015

Messieurs PONTIUS et LOCATELLI nous ont présenté les différentes recettes qui pourraient être réalisées en 2015, soit un montant de 129.500,00 € auquel pourrait s'ajouter la somme de 36.200,00 € pour la vente des parcelles 7 et 9 de 2012.

Les recettes présentées et non encore budgétées s'élèvent à : 123 500€ et 5 400 de frais d'exploitation, en effet un certain nombre sont déjà engagées sur le budget 2014.

ESTIMATIONS DES RECETTES EN 2015 LIEES AUX CONTRATS DE 2014					
Parcelles	Année	Recette brute	Frais d'exploitation	Recette nette	Observations
33-63	2014	20321	13095	7225	Résineux
					déjà engagé en 2014
33-63	2014			6500	Feuillus réservés affouages
					déjà engagé en 2014
70	2013			1264	Feuillus
					déjà engagé en 2014
Total		20321		14989	
ESTIMATIONS DES RECETTES EN 2015 DES COUPES A L'UNITE DE PRODUIT DE 2012					
7 et 9	2012			36200	
					recette non engagée

ELEMENTS DE BUDGET 2015 : RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES BOIS 2015

	Parcelles	Volume prévisible (m3)		Destination de la coupe	Observations	Recette brute attendue	Dépense prévisionnelle (frais d'exploitation)	Recette nette attendue	Année prévisionnelle de perception des recettes
		Résineux	Feuillus						
Coupes prévues en 2015 par l'aménagement	42	473		Vente sur pied	Feuillus réservés à la commune	23 500		23 500	2015
	43	434		Vente sur pied	Feuillus réservés à la commune	21 500		21 500	2015
	60	465	121	Contrat bois façonnés	Feuillus réservés à la commune	36 000	15 250	20 750	2016
	72	300	20	Contrat bois façonnés		20 600	8 300	12 300	2016
	94	268	15	Contrat bois façonnés		17 500	7 600	9 900	2016
	108	110		Vente sur pied		5 100		5 100	2015
	U	313		Vente sur pied	Feuillus vendus en 2016 ou 2017	17 500		17 500	2015
Coupes prévues après 2015 par l'aménagement	57		200	Délivrance	Feuillus réservés à la commune	6500	5400	1100	2015

26. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME DU 22 OCTOBRE 2014

AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA FAUCILLE

Présentation faite par Monsieur le Maire.

- C'est un projet piloté par la CCPG.
- Le site est partiellement classé sur les communes de Gex et Mijoux.
- En juillet 2014, la première tranche d'aménagement a été réalisée. Elle concerne la route au niveau du col de la Faucille : ancienne douane réhabilitée en point-info tourisme ; nouveaux parkings.
- Aménagement d'une table d'orientation avec parking et toilettes au Pailly.
- Monsieur DUNAND, rejoint sur ce point par Madame CHAUMONTET, émet des doutes sur la difficulté du déneigement avec ces nouvelles installations (chicanes, barrières,..) et sur la sécurité de l'accès à la station.
- Le budget d'investissement est de l'ordre de 1 700 000 € en travaux.
- Les travaux s'échelonneront sur 2016 -2017.
- Il y aura :
 - o une nouvelle organisation des parkings ;
 - o une végétalisation des parkings et une sécurisation des chemins piétonniers ;
 - o des déposes pour les bus ;
 - o l'aménagement d'un espace pour les camping-cars avec vidange et services ;
 - o le déplacement du bâtiment de la DDE vers le bâtiment Handiski ;
 - o la restructuration de bâtiments commerciaux (crêperie, loueurs de matériel de ski, etc...) ;
 - o l'aménagement de belvédères ludiques le long d'une balade piétonne reliant la route du Col à la station.

ANIMATIONS « GEX FÊTE NOËL »

Présentation faite par Corinne CHAUMONTET.

- Les animations se dérouleront du 3 au 24 décembre.
- Le mercredi 3 décembre, vers 18h00, balade aux lampions jusqu'à la place de la Visitation ; vin chaud ; marrons chauds ; animation musicale ; spectacle pyrotechnique ; compte à rebours et lancement des illuminations de la ville.
- Du 5 au 24 décembre, diverses animations ; plusieurs ateliers et spectacles sur le marché (où le Père Noël arrivera le 20 décembre), à la MJC, au cinéma, à la salle l'Expo, au centre commercial Les Vertes Campagnes, place du Jura (attelages de bouviers bernois), au Parc des Cèdres (tipi et chiens de traîneaux) ; jeux de grattages chez les commerçants et artisans de l'association Les Vitrines de Gex.

BILAN DES SIX MOIS

Présentation faite par Benoit CRUYPENINCK.

Durant ces six mois, Benoit CRUYPENINCK a eu une vingtaine de rendez-vous avec des commerçants, des artisans, l'Office de Tourisme, les Vitrites de Gex, la Police Municipale,...

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les propriétaires des locaux commerciaux vacants pour faire le point sur la disponibilité des surfaces en vente ou en location.

Nous avons vu l'installation de quatre nouveaux restaurants :

- « Chez Clémence » (anciennement « Fiannaca ») ;
- « La Gare » (anciennement le « Shangai Express ») ;
- « Le Calendal » (anciennement « le Jeu de l'Oie ») ;
- « Le M » rue de Genève (anciennement « le Central »).

Nous constatons aujourd'hui une belle offre de restaurants et de bars à thème contribuant au dynamisme et à l'animation du centre-ville.

Le centre commercial « Les Vertes Campagnes » se développe lui-aussi avec l'arrivée d'une enseigne nationale : Darty électro-ménager, le développement du magasin de chaussures et le bar « Alyno » qui anime à présent l'espace central. Pour des raisons économiques, le magasin Carrefour ouvre le dimanche matin, ce qui occasionne des difficultés supplémentaires pour le petit commerce de centre-ville dont le « Petit Casino ».

Au budget de la Zone Artisanale, 5 000 € ont été inscrits pour la réalisation d'une étude sur la construction de locaux pouvant accueillir des entreprises artisanales.

• **REMARQUES :**

Monsieur AMIOTTE : « La CCPG envisage des dépenses au Col de la Faucille, s'agit-il d'acquérir la ruine ? »

Monsieur le Maire : « Non, c'est plus large que ça. Pour la ruine, il s'agit du Golf de Fosse, depuis 20 ans de multiples projets ont été présentés par les propriétaires dont aucun n'a été conduit à son terme.

L'aménagement réalisé à la Faucille à ce jour est esthétique mais non pratique. Il semble que l'on ait oublié qu'à 1300 m il y a parfois de la neige et qu'il s'agit d'une station de ski ayant une certaine fréquentation dont il faudra déneiger les accès.

Les dépenses envisagées concernent le cœur de la station : aménagement des parkings (champ de tir) du Belvédère sur la Valserine, l'amélioration des conditions d'exercice des commerces installés et déplacement du hangar DDE dans le but de développer l'activité d'été.

L'acquisition des terrains du Golf de Fosse n'est pas prévue dans ces dépenses.

Je regrette beaucoup l'aménagement tel qu'il a été fait qui ne tient aucun compte de la situation et des besoins ».

Monsieur CADOUX : « C'est impossible à déneiger ».

Monsieur le Maire : « C'est un professionnel qui le dit. On nous parle de la requalification du site qui est l'entrée de Gex, mais c'est aussi celle du département, de la région et du bassin lémanique ».

27. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES-ADMINISTRATION ET PERSONNEL DU 18 NOVEMBRE 2014

Le budget de la commune peut être voté par article ou par chapitre en fonctionnement.

Le vote par chapitre permet plus de souplesse dans l'utilisation des crédits étant donné que les autorisations de dépenses se situent à un niveau plus global.

Le vote par article nécessiterait la multiplication de décisions modificatives ou des prévisions très au niveau des dépenses par nature (article).

Il peut être voté par chapitre et opération en investissement.

L'avantage de voter par opération est de permettre un meilleur suivi de chaque opération et d'en retracer plus facilement le coût, elle permet également un suivi plus simple des dépenses par les gestionnaires.

Il vous sera donc proposé de voter par chapitre en fonctionnement et chapitre opération en investissement :

- 011, 012, 014, 023, 65, 66, 67, 68, 042, 043 en dépenses de fonctionnement.
- 013, 73, 74,75, 76, 77, 78, 042, 043 en recettes de fonctionnement.
- Toutes les opérations de 172132 à 518001, 16, 040, en dépenses d'investissement
- 16, 10,021, 040 en recettes d'investissement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011

- 60621 : combustibles : achat plaquette mise en œuvre chaudière bois Turet.
- 60631 : du fait du passage d'une partie de l'entretien à l'entreprise diminution de fournitures.
- 60632 : fourniture pour les APE
- 6064 : multiplication des imprimantes liées à la dispersion des services, donc augmentation des consommables.
- 6067 : augmentation du nombre d'élèves
- 6068 : augmentation pour CLSH et APE
- 611 : diminution passage d'un certain nombre de contrat de maintenance concernant les installations dans les bâtiments au compte 6156.
- 614 : intégration des frais générés par copropriété vertes campagnes et avenue des ALPES (non prévu au BP 2014 : car mal estimé)
- 61522 : un bâtiment en plus à entretenir. (TURET)
- 61523 : travaux de voirie, déneigement La Faucille.
- 6156 : explication liée au 611
- 6231 : parution liés aux consultations et appel d'offre très chère et de plus en plus fréquentes.
- 6238 : en 2014 certaines dépenses n'avaient pas été prévues (bouquets fleurs mariage)

- 6241 : transports de sels
- 6247 : augmentation liée à la mise en place de navettes le mercredi du fait des APE.
- 6251 : frais déplacement dans le cadre des formations du personnel.
- 6261 : augmentation des envois en recommandé pour notification certaine.
- 6262 : on a libéré les appels sur des postes fixes et portables dans le courant 2013 dans certain cas pour des raisons de sécurité ou au motif que certains agents ne pouvaient joindre directement leur contact professionnel.
- 6283 : transfert de l'entretien à une entreprise privée pour libérer du temps aux agents dans les écoles pour le consacrer aux APE.
- 63512 : redevances OM.

CHAPITRE 012

L'augmentation est consécutive, pour la plus grande partie, au recrutement de personnel pour la mise en place des APE.

Le tableau des emplois a été remis en commission.

Le nombre d'emplois équivalents à un temps plein est de 130 (hors emplois non permanents : ceux-ci concernent les emplois occasionnels été, remplacements...).

CHAPITRE 014

- 739113 : taxe séjour reversée à l'OT
- 73923 : reversement au Fond National Garantie Individuelle de Ressources consécutif à la réforme de la taxe professionnelle mis en place pour que certaines communes, dont la nôtre, ne bénéficient pas d'un effet d'aubaine lié au transfert de recettes du fait de cette réforme.
- 73925 : fond de péréquation intercommunale.

CHAPITRE 65

- 6521 : financement déficit budget annexe : forêt à titre temporaire (50 000€), ZA à titre définitif (12 000€).
- 6531, 6533 : les indemnités élus en 2014 avaient été prévues pour que les adjoints puissent, si telle était la volonté du conseil municipal, bénéficier des indemnités maximum à partir d'avril 2014.
- 6553 : participation SDIS et allocation vétéranage pompiers volontaires.
- 6558 : participation école privée sous contrat en 2015, cette participation est déterminée sur la base des dépenses de fonctionnement en 2013 pour un élève du public dans la commune. Le nombre d'élèves pris en compte est celui constaté à la rentrée 2014. Jeanne d'Arc 46 en maternelle et 158 en primaire, public 408 en maternelle et 598 en primaire. Soit 1 023.96 en maternelle et 523.81 en primaire.

Il est précisé que le coût des APE n'est pas inclus dans ces montants. (Calcul avec CA 2013).

La diminution du coût d'un élève en 2013, par rapport à 2012, est consécutive à l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle et la diminution des frais de personnel en 2013 par rapport à 2012.

	BUDGET 2013				BUDGET 2014				BUDGET 2015			
		nombre élèves à la rentrée 2012				nombre élèves à la rentrée 2013				nombre élèves à la rentrée 2014		
	cout calculé sur base ca 2011	dans le public	dans le privé	versement	cout calculé sur base ca 2012	dans le public	dans le privé	versement	cout calculé sur base ca 2013	dans le public	dans le privé	versement
maternelle	1 063.35	394	45	47 850.75	1 119.65	395	45	50 384.25	1 023.96	408	46	47 102.16
primaire	559.14	599	144	80 516.16	544.4	597	145	78 938.00	523.81	598	158	82 761.98
total		993	189	128 366.91		992		129 322.25		1006		129 864.14

Ce point fera l'objet d'une délibération spécifique, lors du conseil municipal du 08 décembre 2014.

- 65737 : subvention d'équilibre pour le CCAS.
- 6574 : le montant est prévu à un montant sensiblement égal à celui de 2014, ce qui n'exclut pas l'application de l'orientation budgétaire évoqué lors du DOB.

CHAPITRE 66

Les frais financiers diminuent du fait de la baisse de l'encours de la dette. Au 31 décembre 2013 : 11.487.014,38 (dont 2.297.500,00 € revolving), au 31 décembre 2014 : 10.563.280,09 € (dont 2.120.750,00 € revolving) Les taux d'intérêt révisables sur l'exercice 2014 sont en baisse. En conséquence, notre dette étant constituée à 59 % d'encours révisable, nous en profitons. Etant souligné, également, que les taux révisables sont très nettement inférieurs au taux fixe. Par précaution, les intérêts des emprunts indexés sur un taux révisable sont calculés avec le taux fixe au moment de la souscription, nous disposons donc, en prévision, d'une marge en cas de hausse. D'autre part ces emprunts sont remboursables dans certains cas sans indemnité ou avec des frais beaucoup moins élevés que des emprunts à taux fixe.

CHAPITRE 67

- 6745 : 153 000 pour les subventions aux associations participant aux APE.

CHAPITRE 042

Amortissement des immobilisations

Le total des dépenses de fonctionnement proposé s'élève donc à 13.821.000,00 € (13.498.000,00 € en 2014).

Le total des dépenses réelles en 2014 : 11.373.600,00 € (10.824.400,00 € en 2013) soit +549.200,00 € dont 500.000,00 € liés aux rythmes scolaires. Une partie de ces dépenses supplémentaires est compensée par la diminution du prélèvement pour financer l'investissement qui passe de 2.073.600,00 € à 1.785.400,00 € soit -288.200,00 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 013:

Ce sont les remboursements des assurances pour les absences du personnel.

CHAPITRE 70:

- 7062 : redevances cinéma et spectacles.

- 70631 : piscine.
- 70632 : centre de loisirs, montant inscrit comme en 2014 sachant que nous ne devrions pas avoir de recettes supplémentaires étant donné que nous n'avons plus les journées complètes le mercredi (diminution de 25.000,00 € par rapport à l'estimation lors du DOB).
- 7067 : cantine (augmentation des effectifs) et garderie (augmentation nombre de places par rapport à 2014).
- 70688 : déneigement, à préciser que ce service subsiste uniquement pour les privés l'ayant eu depuis des années. En effet, la commune en exerçant ce type de prestation se place dans le cadre d'un service commercial non public soumis à la concurrence. Le produit est sans rapport avec le coût du service.
- 70848 : mise à disposition de personnel au CCAS pour portage repas.
- 70878 : locations.

CHAPITRE 73:

- 73111 : conformément au DOB, augmentation estimée des bases de 3% et stagnation des taux. Une délibération sur les taux sera soumise au conseil municipal le 08 décembre 2014.

	taux	bases notifiées 2013	Aug. bases notifiées 2013//2012	aug. proposée au bp 2014	bases en fonction aug. Proposée pour 2014	produit 2014 estimé au BP	bases notifiées en 2014	produit en fonction des bases notifiées en 2014	Aug. bases notifiées 2014//2013	aug. proposée au bp 2015	bases en fonction aug. Proposée pour 2015	produit 2015 estimé au bp
	a	b	c	d	$e=b*(1+d)$	$e*a$	f	$a*f$	$(f-b)/b$	g	$h=f*(1+g)$	$h*a$
taxe d'habitation	16.95%	18 968 000	1.91%	2%	19 347 360	3 279 378	19 696 000	3 338 472	3.84%	3%	20 286 880	3 438 626
taxe foncier bâti	14.43%	12 694 000	2.19%	2%	12 947 880	1 868 379	12 913 000	1 863 346	1.73%	3%	13 300 390	1 919 246
taxe foncier non bâtie	94.29%	112 800	4.93%	0	112 800	106 359	119 000	112 205	5.50%		119 000	112 205
contribution économique territoriale	20.08%	1 929 000	5.41%	2%	1 967 580	395 090	1 767 000	354 814	-8.40%		1 767 000	354 814
total						5 649 206		5 668 837				5 824 891

CHAPITRE 74:

- 7411 : diminution de l'ordre de 10% (12%)
- 74121 : diminution de l'ordre de 10%.
- 74122 : diminution de l'ordre de 10%.
- 74718 : participation de l'état pour APE.
- 7473 : participations du département pour l'utilisation du gymnase et de la piscine par le collège
- 7478 : La CFG a été inscrite pour le montant reçu en 2014 : 3.2M€. (Vu au DOB). Le reste correspond à la participation CAF pour le centre de loisirs.
- 74834 : compensation état pour exonération taxe foncière.
- 74835 : compensation état pour exonération taxe habitation.

- 7485 : dotation pour transfert de confection passeport à la commune par l'état, montant qui ne correspond pas au coût puisque cette mission a nécessité la création d'un emploi à service population. (25000€/an) et 100 000€ d'investissement pour la création d'un local adapté.

CHAPITRE 77:

Mandats annulés et remboursement assurances dommages le plus souvent.

CHAPITRE 042:

Amortissement lié à la donation reçue par la commune de 2 appartements au titre de 2014 et 2015. Il s'agit d'une opération d'ordre, le même montant apparaît en dépenses d'investissement au chapitre 042. Pour faire simple la donation s'analyse comme une subvention d'équipement qu'il convient d'amortir, le bien concerné étant un immeuble de rapport pour lequel les Collectivités ont l'obligation de pratiquer les amortissements.

Le total des recettes est de 13.821.000,00 € (13.798.500,00 € pour les recettes réelles de fonctionnement) en 2015 au BP. En 2014 le montant des recettes réelles et totales était de 13.498.000,00 €.

Nos recettes réelles prévisibles sont en augmentation de 300.500,00 €. La baisse des recettes consécutives à la ponction de l'état sur la DGF étant compensée par une inscription de La CFG au BP à 3.2M€ en 2015 au lieu de 2.8M€ en 2014.

L'augmentation du total des recettes est assurée par l'augmentation des bases fiscales et des recettes provenant du produit des services et le produit CFG.

VIREMENT EN INVESTISSEMENT

L'épargne pour versement en investissement sera donc de 2.385.400,00 € (1.785.400,00 € en virement de section à section et 600.000,00 € d'amortissement. A ce stade lors du DOB nous avons évoqué 2.439.400,00 €. Ce chiffre a été modifié car nous avons :

- réduit les recettes prévues pour le centre de loisir du mercredi, ½ journées au lieu de journées,
- inscrit en dépenses le financement des déficits des budgets annexes,
- intégré quelques recettes omises et les opérations d'ordre concernant la donation et la subvention d'équipement liée (voir commentaire chapitre 042 recettes de fonctionnement).

La somme de 1.785.400,00 € sera donc inscrite en dépenses de fonctionnement au 023 et en recettes en section d'investissement au 021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 5.506.400,00 €.

DEPENSES REELLES

- Total des immobilisations réparti en opération : **2.399.900,00 €**

Rappelons qu'après les 2 précédentes commissions, le montant de travaux retenu était de 4.376.900,00 €.

Nous avons envisagé alors, considérant que l'une des orientations était de ne pas recourir à l'emprunt, de ne pas inscrire l'acquisition des terrains le long de la rue de l'Oudar et emplacement réservé n°8 près de l'école Parozet, ces 2 opérations devant faire l'objet de réflexion et de négociation avec les propriétaires.

L'ajustement nécessaire se faisant sur la route du Creux du Loup qui, étant donné les études nécessaires à la réalisation, ne pourrait recevoir un commencement d'exécution au cours de l'année 2015. Nous avons retiré 468.000,00 €.

Le montant des opérations inscrites est donc de 4.376.900-1.000.000 (Oudar)-504.000 (emplacement réservé Parozet)-468.000 (Creux du Loup)- 5.000 (étude atelier ZAC).

- Remboursement capital emprunt : 963.000,00 €

Correspond à l'estimation annoncée. Le montant étant réparti entre les articles 1641 : 786.500,00 € et 16441 : 176.500,00 € cette somme symbolisant le désendettement annuel de la commune au regard de l'emprunt revolving. (Opération d'ordre si l'on ne rappelle pas le montant souscrit, opération réelle si l'on y fait appel)

- Option afférente à ligne de trésorerie : 2 121 000€ inscrite en dépenses et en recettes pour retracer les mouvements sur cette ligne de trésorerie liée à l'emprunt revolving.

Opérations d'ordre

Subvention d'équipement : 22 500€ (explications données précédemment)

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 16 : 2 121 000€ Option afférente à ligne de trésorerie

CHAPITRE 10 :

- Fctva estimation en fonction des réalisations estimées 2014
- Taxe d'aménagement dont le montant et l'assiette sont déterminés par les services fiscaux

CHAPITRE 021 :

Virement de la section fonctionnement

CHAPITRE 040 :

Amortissement évoqué en dépenses de fonctionnement

BUDGET ZA :

Ce budget fait apparaître un déficit de 12 000€. Celui-ci devra être résorbé par un apport communal. Les résultats 2014 ne permettront pas de réduire ou d'annuler ce crédit.

5000 € sont prévus pour la préparation d'une étude pour la réalisation de locaux permettant l'accueil d'entreprises artisanales.

BUDGET FORET

Ce budget avant l'inscription des programmes 2015 se présentera avec un déficit en fonctionnement de 41 000€ et un excédent de 6300€ en investissement.

Les programmes proposés par l'ONF seront examinés courant novembre. Nous préciserons ce budget au vu des décisions de la commission du 20/11/2014.

En général le montant de ces programmes s'établit aux environs de 100 000€ correspondant sensiblement au montant des recettes provenant des coupes.

Le vote du budget en décembre présente l'inconvénient de ne pas avoir de lisibilité sur le résultat de l'exercice. Cependant on peut estimer que le résultat 2014 permettra largement de couvrir ce déficit, en effet l'excédent constaté en 2013 : 165 406.26€ sera repris lors du ca au titre des excédents antérieurs.

IL vous sera donc proposé pour le vote du BP d'équilibrer par un versement communal qui sera retiré après constatation des résultats 2014.

28. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE-JEUNESSE DU 19 NOVEMBRE 2014

1. Préparation de la saison culturelle 2015-2016

Voici les spectacles proposés pour la saison culturelle prochaine (septembre 2015 à Juin 2016) :

Spectacles enfants :

- Le Jardin de Lilou : 2100 €
- Le Noël de Saperlipopette (pour les fêtes) : 844 €
- Robinson : Marionnettes en lumière noire : 1450€
- Offenbach et la mouche enchantée : 6985 €

Spectacles adultes :

- Ceux d'en haut : chants polyphoniques des Alpes (du Grand Bornand) : 1800 €
- DGB (rock pop) de Bois d'Amont - 10 musiciens : 400 €
- Les Ramages : instruments anciens : 1900 €
- Duo Buenos Aires : Trio Argentin : 1500 €
- Spectacle de magie pour adultes (mentaliste et humour pour adultes) : 1400 €
- Vocal swing (Jazz) : 4 musiciens, musique acoustique : 1300 €
- Propositions théâtrales :
- « merci Simone » : 3400 €
- « Cravate club » : 1333 €
- Théâtre du Vuache « 2 tickets pour le paradis » : 200 €
- Théâtre Jeanne d'Arc Bellegarde (confidences trop intimes) : 1000 €

One man show

Sacha Judasko (festival Avignon 2014) : 1700 €

Propositions spectacles Perdtemps

Tribute Téléphone : 6000 €

Tribute Goldmen : 11686 €

Le reste du budget culturel 2015 nous permet de financer 4 spectacles sur 2015 ; la commission a donc retenu cette programmation.

DGB : 11 septembre
Robinson (enfants) : 23 septembre
Vocal Swing : 27 novembre
Le Noël de Saperlipopette (enfants) : 9 décembre

Choix de la commission pour l'Espace Perdtemps :

- Téléphone → Voir pour une date en octobre 2015
- Goldman → le 30 janvier 2016.

Programmation 2016 :

- Spectacle magie → le 26 février.
- Théâtre « cravate club » → le 01 ou le 08 avril.
- Sasha Judasko → 1700 € ; le 20 ou le 17 mai.

Reste en suspens « le jardin de Lilou » si nous arrivons à faire baisser le tarif.

2. Questions diverses

Proposition pour l'organisation d'une soirée « mardi gras » ou « Halloween » pour les jeunes de 12 à 15 ans

- à Perdtemps. (écran mobile gonflable ou fixe)
- Réfléchir à une organisation : 2 séances de cinéma et repas.

Projet Microcosmos :

- Sensibiliser le jeune public et les jeunes choristes à la musique classique
- Un pianiste classique, en partenariat avec les intervenants musique des écoles préparent un spectacle avec les enfants scolarisés pour produire un concert en fin d'année scolaire.

Idée de bacs pour déposer les livres :

- *Le principe* : Les personnes prennent un livre, le lisent, le reposent ou non.

Il faut que ce soit à l'abri ; Où ? Sous les fontaines ? Au parc des cèdres (sous abri), vers la Mairie ? Quel nombre ? 1 bac magazines, un bac pour les enfants, ... Ne pas faire concurrence à la bibliothèque ou à « l'Archipel des mots » . A réfléchir.

29. QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation avec la Cie Les Gens d'Ici dans le cadre le cadre de la saison culturelle 2014-2015,
- ✓ Contrat d'assurance dommages aux biens avec la Sté GAN – 2015-2018,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°7 : coursive bois – serrurerie,
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement de la voirie de la boucle des vertes campagnes sur un linéaire de 1000m

Prochaines réunions et manifestations :

- ✓ Vœux du maire : 10 janvier 2015 à 19 h 00.
- ✓ Repas des Aînés : 11 janvier 2015 à 12 h 00
- ✓ Repas du personnel : 16 janvier 2015 à 19 h 30

La séance est levée à 21 h 00.

BONNES FÊTES A TOUS !

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 26 JANVIER 2015 A 18 H 30.**

La Secrétaire de Séance,
Dominique COURT

Le Maire,
Patrice DUNAND